

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 13 FEVRIER 2017**

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

POINTAGEVILLE DE SIN LE NOBLE

**REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2017
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
DUMONT Christophe	X			
HOURNON Jean-Paul		X Procuration à Christophe DUMONT		
MASCLET Johanne	X			
CARREZ Didier	X			
FAIVRE Caroline		X Procuration à Didier CARREZ		
ALLARD Patrick	X			
TAILLEZ Isabelle		X Procuration à Jean-Claude DESMENEZ		
DESMENEZ Jean-Claude	X			
DELATTRE Marie Josée	X			
DELVAL Freddy	X			
WIDIEZ Dimitri	X			
DAMBRIN Pascal	X			
JOUVENEZ Jean-Luc	X			
CHOTIN Jean-Michel	X			
JARUGA Henri	X			
LESPAGNOL Fatima		X Procuration à Henri JARUGA		
WIDIEZ Lise	X		X jusqu'à 19h13 avant le vote du point I.1)	
SALPETRA Elise	X		X jusqu'à 19h33 avant le vote du point II.5)	
DORNE Sylvie	X			
BEDENIK Claudine	X			
BERLINET Jean-Pierre		X Procuration à Freddy DELVAL		
GEMZA Joselyne	X			
SANTERRE Françoise	X			
DUMONT Christiane	X			
BRIDOUX Josyane	X			
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
LEGRAND Véronique	X			
WOSINSKI Bruno	X			
POP Cerasela				X
GUERIN Victor			X	
DEBLANGY Lucie	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel				X

M. le MAIRE : Je vous propose de débiter. Bonsoir à toutes et à tous. Merci pour votre présence pour la séance de Conseil municipal du 13 février 2017 que je vous propose d'ouvrir avec un ordre du jour qui comporte ce soir 15 projets de délibérations. Avant de débiter l'examen de ces questions inscrites à l'ordre du jour, quelques précisions. Tout d'abord le compte rendu sommaire de la séance du Conseil municipal du 12 décembre a été affiché en mairie sous huitaine ainsi que sur le site Internet de la collectivité. Ce compte rendu sommaire est joint au dossier de Conseil municipal avec le procès-verbal de cette même séance. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015 est également joint au dossier de Conseil municipal alors que toutes les autres pièces annexes ont été intégrées au document principal. Enfin les 4 commissions municipales ont été réunies préalablement à ce conseil pour examiner les 6 et 8 février les questions qui sont inscrites à l'ordre du jour et qui relèvent de leurs compétences. Et vous avez sur table, les comptes rendus de ces 4 réunions. Ces précisions étant données, je vous propose de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance, qui nous permettra par l'appel nominal des conseils municipaux de vérifier les règles de quorum. Et je vous propose comme à chaque fois de nous exonérer du vote à bulletin secret et de désigner Dimitri WIDIEZ.

M. WIDIEZ : Appel nominal...

M. le MAIRE : Merci Dimitri. Donc le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer sur les questions qui sont inscrites à l'ordre du jour à commencer par adopter le procès-verbal de la dernière séance de conseil qui s'est donc déroulée le 12 décembre 2016. Avez-vous des questions ? Des remarques sur la formulation de ce procès-verbal ? Non, donc je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adoption du procès-verbal ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Nous pouvons donc aborder tout de suite l'ordre du jour. Donc à commencer par l'état des décisions directes qui vous est mis pour information page 9 de votre document de conseil. Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Oui, ça fait plusieurs Conseils municipaux, je voulais vous poser la question et puis je ne l'ai pas fait. Je le fait donc aujourd'hui. Dans l'état des décisions directes vous ne mettez jamais les montants et pas toujours les prestataires. Est-ce que ça correspond à une information au Conseil municipal ?

M. le MAIRE : Je ne sais pas.

Mme BRIDOUX : Je sais qu'à la CAD il y a toujours le prestataire et toujours les montants. J'ai regardé sur d'autres Conseils municipaux qui ne sont pas d'ailleurs dans la région, des exemples où il y avait effectivement.

M. le MAIRE : On regardera il n'y a pas de soucis. On regardera pour le prochain conseil. Effectivement, là c'est un état des décisions directes avec l'ensemble des dates et l'objet, maintenant s'il faut mettre plus de détails, moi ça ne me pose aucun souci évidemment. Et même sur celui-ci s'il faut vous envoyer le détail, moi ça ne me pose pas de souci. Donc on le fera. Donc le premier dossier concerne les affaires financières, dont je suis le rapporteur.

I/ AFFAIRES FINANCIERES

1 - Demande de subvention - Réserve parlementaire 2017 - Travaux de voirie

M. le MAIRE : Nous sommes page 13 de votre document de synthèse. Une première délibération que nous souhaitons adopter rapidement car en raison du calendrier électoral chargé qui concerne les parlementaires avec les législatives au mois de juin, les délais d'instruction sont considérablement raccourcis et ils sont fixés au 20 février 2017 d'où notre volonté de délibérer très tôt, dès ce Conseil municipal afin d'être dans les délais pour le dépôt des dossiers. Alors la première délibération, je pense que tout le monde connaît l'état catastrophique et dégradé des 54 km de voirie communale, en raison de l'absence de travaux et d'entretien en la matière pendant de nombreuses années. Et même si le programme que

nous avons présenté au Sinois en 2014, ne comportait aucune promesse, nous l'avons souhaité, nous l'avons inscrit dans le plan pluri annuel d'investissement, un plan de reconquête de nos voiries qui est financé grâce aux efforts de gestion qui ont permis de dégager quelques marges de manœuvre. Alors comme vous le savez, les budgets 2015 et 2016 ont été les premiers à comporter des provisions importantes en la matière puisque nous avons provisionné aux alentours des 500 000 euros par an pour la rénovation des voiries soit déjà 1 million d'euro sur deux années. Le P.P.I, Plan Pluri Annuel d'Investissement pour la période 2017/2020 intègre une provision d'environ 2 500 000 euros. Et le budget primitif pour l'année 2017 a inscrit une provision budgétaire de 600 000 euros pour les travaux de voirie. Alors dans ce cadre, la rue Edouard Vaillant fait partie des priorités au regard de son état dégradé en termes d'enrobé mais également de réseaux d'assainissement et d'eau potable qui relèvent de la compétence de la Communauté d'agglomération du Douaisis qui est d'accord pour intervenir sur cette rue au niveau eau potable et assainissement en 2018. Dans le cadre d'une optimisation financière, toutes les pistes sont poursuivies, toutes les sources de recettes sont recherchées et une réserve parlementaire du député Candelier de 15 000 euros est envisagée. Elle viendra compléter la réserve parlementaire pour la rue Ghesquière en 2016. Nous ferons les travaux en 2017 puisque nous avons 2 ans à partir de la notification pour réaliser les travaux. Donc nous ferons les travaux de la rue Ghesquière en 2017 sur une réserve parlementaire du député Candelier accordée en 2016. Et nous avons fait la rénovation du store du multi accueil qui était en panne depuis plusieurs années au niveau du patio également sur une réserve parlementaire du député Candelier. Nous avons mis en pièce jointe page 17, le courrier de demande que j'ai adressé au député Candelier et page 18, la réponse que nous a adressée le député Candelier qui nous signale proposer une aide de 15 000 euros et qui nous rappelle que tous les dossiers doivent être envoyés le 20 février 2017 au plus tard. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Est-ce que l'on peut proposer d'adopter la délibération ? Donc nous sommes page 15. L'article premier de cette délibération vous propose de valider la rénovation d'une voirie supplémentaire à savoir, la rue Edouard Vaillant qui est intégrée au P.P.I 2016/2020. Alors pour le montant il est estimé à 42 462 euros. Donc là c'est le projet version basse, c'est-à-dire qu'il n'y a que le tapis d'enrobé, après on regardera puisque l'on peut aller jusqu'à 200 000 euros si on refait les trottoirs, les bordurations, si on retape sur la structure de la route mais pour dire de ne pas être prisonnier, et de ne pas avoir une subvention de 15 000 sur un montant de 200 000 euros pour l'instant on prend en compte la version minimale qui est juste un tapis d'enrobé sur 6 cm. Donc ça c'est le premier article de valider la rénovation de cette voirie supplémentaire, dont je vous précise le montant, 42 462 euros. L'article 2 vous propose de décider le bénéfice d'une réserve parlementaire au titre de l'année 2017 à hauteur de 15 000 euros. L'article 3, vous propose de décider de prendre en charge l'autre partie de la dépense si jamais le montant maximum de la subvention n'est pas accordé, parfois il y a des phénomènes où les subventions sont écartées donc on peut avoir 1000, 2000, 3000 euros de moins. Là aujourd'hui effectivement, si nous n'avions pas 15 000 et bien nous ferions les travaux et nous prendrions en charge la partie qui ne serait pas financée. Et enfin, l'article 4 de m'autoriser à signer tout document relatif à cette opération et en vous rappelant à l'article 5 que les dépenses seront prélevées sur les crédits qui seront inscrits au chapitre 61. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? On note pour le procès-verbal, l'arrivée de Lise WIDIEZ que l'on salue et qui va pouvoir voter la première délibération. Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas voter cette délibération ? Des personnes qui s'abstiennent ? Donc cette première délibération est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Nous sommes page 19 pour le deuxième projet de délibération qui est une délibération jumelle de la première puisqu'elle consiste également en une demande de subvention au titre d'une réserve parlementaire pour l'année 2017 pour des travaux de restauration des orgues de Saint Martin de Sin-le-Noble mais cette fois-ci, auprès du sénateur Patrick Masclat.

2 - Demande de subvention – Réserve parlementaire 2017 – Les Orgues de Saint Martin

M. le MAIRE : On vous rappelle dans la note de synthèse que l'association sinoise des orgues a été créée le 11 février 2015 en vue de contribuer à la remise en état de fonctionnement des grandes orgues de l'église. Alors cet orgue avait été inauguré en novembre 1899 grâce à un donateur, Pierre Courtecuisse qui avait commandé un orgue à la Maison Cavallé-Coll qui est une célèbre manufacture d'orgues parisienne. Cet orgue a été détruit avec le clocher par les

Allemands à la fin de la première guerre mondiale et toujours grâce à Pierre Courtecuisse, un nouvel orgue a été commandé à la fois grâce à Pierre Courtecuisse mais également au dommage de guerre. Ce grand orgue a été commandé à la Maison Maurice Delmotte mais malheureusement cet orgue, comme l'éclairage public, la voirie, la sécurité incendie, l'informatique, la sécurité électrique est resté pendant de nombreuses années sans entretien ni révision et l'instrument présente donc un état très dégradé le rendant désormais inutilisable et nécessite de lourdes dépenses. Donc c'est dans ce cadre qu'un plan de rénovation a été établi et qu'une convention a été signée avec l'association sinoise des orgues de Saint Martin en avril 2016 en vue de la collecte de fonds pour la restauration des orgues. Il vous est donc proposé de solliciter 10 000 euros au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Patrick Masclet. Sachant que pour rappel, nous avons parlé lors de la présentation du PPI que le montant estimatif est de 75 000 euros, nous avons l'assemblée générale des amis des orgues la semaine dernière ils ont déjà entre 15 à 20 000 euros si je me souviens bien enfin plutôt 20 000 euros. Nous ferons les travaux, nous irons chercher la réserve parlementaire au titre de l'année 2017 et nous pouvons faire les travaux cette année avec le complément qui sera apporté par l'association. Voilà, y a-t-il des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération. Donc je vous propose, nous sommes page 21, d'adopter cette délibération dont l'article 1 vous propose de valider la participation à la restauration des Orgues de Saint Martin de Sin le Noble pour un montant estimé à ce jour à 75 000 euros et cet article 1 vous précise que le projet de rénovation intégrera le PPI 2017/2020. L'article 2 vous propose de solliciter le bénéfice d'une réserve parlementaire au titre de l'année 2017 à hauteur de 10 000 euros. L'article 3 comme la délibération précédente vous propose de décider de prendre en charge l'autre partie de la dépense si le montant maximal de la subvention n'est pas accordé et de m'autoriser en l'article 4 à signer tout document relatif à cette opération et là également les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 61 et en rappelant l'article 6 que des fonds pourraient être récoltés par l'association « Les Amis des Orgues ». Ils sont déjà en train d'en récolter et, nous avons défini conventionnellement les modalités de participation avec la Commune. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Non, donc la délibération sollicitant une réserve parlementaire du sénateur Patrick MASCLET est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Troisième délibération inscrite à l'ordre du jour, nous sommes page 23.

3 - Demande de subvention pour le projet de réhabilitation du bâtiment de l'école Matisse auprès de la caisse d'allocations familiales du Nord

M. le MAIRE : Comme vous le savez, l'un des projets emblématiques de l'année 2017 consistera en la transformation de l'ancienne école Matisse en centre social et cela pour un coût TTC de 1 572 000 euros TTC. La Commune a déjà obtenu divers financements pour ce projet, notamment 552 016 euros au titre d'une dotation de développement urbain par l'Etat, l'année dernière 288 200 euros au titre du fonds de soutien à l'investissement local, toujours de l'Etat. Nous allons solliciter une subvention de 100 000 euros auprès du Département mais cette demande de subvention relève de la délégation générale du Conseil municipal au Maire qui a été modifiée par le Conseil municipal le 11 février 2016 et qui donne une habilitation à l'autorité territoriale pour demander des subventions aux collectivités territoriales dans la limite de 500 000 euros. En intégrant cette participation éventuelle du Département, le plan de financement de ce projet laisse apparaître une participation communale de 28,23% qui est supérieure à la participation minimale de 20% ce qui nous laisse une marge de manœuvre en termes de recherche de financement. Il apparaît donc possible de solliciter la Caisse d'allocations familiales qui, du fait de l'intérêt qu'elle porte au projet, pourra apporter un financement à hauteur de 50 000 euros. La CAF n'étant pas une collectivité territoriale mais une personne morale de droit privé, cette demande relève donc de la compétence du Conseil municipal. C'est pourquoi nous vous interrogeons ce soir. Y a-t-il des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ? Donc je vous propose de passer page 25 et 26 et d'adopter ce projet de délibération qui en son article 1 vous demande de bien vouloir m'autoriser à solliciter une subvention de 500 000 euros auprès de la CAF et de m'autoriser à accomplir tous les actes y afférent. Et en vous rappelant dans l'article 3 que les dépenses seront prélevées au chapitre 23 et les recettes imputées au chapitre 13 du budget communal. Tout le monde est d'accord ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Voilà nous avons fini les trois premières délibérations qui sont constitutives de recherches de financement avec deux réserves parlementaires sollicitées et une demande de subvention auprès de la CAF et donc je vous confirme bien que nous allons essayer d'aller chercher 100 000 euros auprès du Département pour Matisse. Donc les deux délibérations suivantes avec une seule note de synthèse pour chapoter les deux relèvent de la gestion du domaine communal et elles concernent la parcelle cadastrée section AX n°9. Alors ces deux projets de délibération font suite à la délibération que nous avons adoptée lors de dernière séance de Conseil municipal en abrogeant l'acte administratif pris lors de la séance du 7 juillet 2016 autorisant et formalisant la vente auprès d'une société de promotion immobilière de cette parcelle. Lors de cette séance du 7 juillet, le Conseil municipal avait constaté la désaffectation de cette parcelle de 24 600m², avait procédé à son déclassement du domaine public communal vers son domaine privé et avait adopté le principe d'une cession au prix de 52 euros HT par m² soit un total de 1 279 200 euros hors frais de notaire qui restaient à la charge de l'acquéreur. La Communauté d'agglomération du Douaisis, qui est porteuse d'intérêt à proximité immédiate avec l'éco Park et l'éco quartier du Raquet a fait part de son intérêt à la Commune pour se porter acquéreur dudit bien. Le bureau communautaire a décidé à l'unanimité, le 3 novembre 2016, l'acquisition dudit bien pour une emprise foncière non plus de 24 600 m² mais de 25 850 m² cadastré à la section AX n°9 partie et ce toujours au prix initial de 52 euros le m² soit un total désormais de 1 344 200 euros.

La délibération du 7 juillet 2016 ayant été abrogée par le Conseil municipal du 12 décembre 2016 il convient désormais de procéder à la désaffectation d'une surface résiduelle de 1250 m² ainsi qu'à son déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune pour répondre aux souhaits de la CAD et une fois que nous aurons pris cette délibération il nous sera possible ensuite de nous prononcer sur la cession et ses conditions. Alors la commission n°1 a émis un avis favorable sur ce double projet de délibération et vous avez donc en pièce jointe, en annexe, page 35 le procès-verbal du bureau communautaire du 3 novembre 2016, page 37 une vue aérienne du projet, page 38 l'avis des domaines qui a été fixé à 740 000 euros HT. Page 40, le procès-verbal du Conseil municipal du 12 décembre dont je vous parlais tout à l'heure et enfin page 43, le courrier du Président Christian POIRET concernant l'acquisition de cette emprise foncière de 25 850m² par la CAD à la commune de Sin le Noble en vue d'un aménagement stratégique face à l'éco Park du Raquet. Alors nous pouvons examiner le premier projet de délibération, nous sommes page 29 donc il vous est

proposé en l'article 1^{er} de cette délibération de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section AX n°9 partie telle qu'elle est identifiée en annexe appartenant ou assimilée au domaine public communal. Ayant été désaffectée, on vous demande en l'article 2 d'approuver le déclassement de ladite parcelle afin de l'incorporer au domaine privé communal en vue d'en permettre la cession et de valoriser cette emprise foncière. L'article 3 vous précise que cette emprise foncière globale fera l'objet d'un bornage et qu'une division cadastrale sera opérée et enfin l'article 4 vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir les démarches et actes y afférents. On va adopter les deux délibérations séparément. Oui Jean-Pierre ?

M. STOBIECKI : Je crois qu'il y a une erreur dans les délibérations, on parle d'immeuble, et non de terrain. Si tu prends les deux délibérations, il y a toujours immeuble. Donc le considérant de la page 29 au deuxième considérant, « *considérant que la position stratégique de cet immeuble* »...

M. le MAIRE : Attends, tu es où tu m'as dit ?

M. STOBIECKI : Page 29.

M. le MAIRE : Oui

M. STOBIECKI : Le considérant « *que la position stratégique de cet immeuble* ». Il n'y a pas d'immeuble à cet endroit-là.

Mme BRIDOUX : c'est une question juridique, ça s'appelle comme ça en droit !

M. le MAIRE : Oui c'est ça. Mais alors la qualification juridique c'est bien un immeuble. C'est la différence entre un immeuble et un meuble. Je parle sous couvert, et si je me rappelle de mes vieux cours de fac. Donc le meuble c'est ce que tu peux bouger, l'immeuble c'est ce que tu ne

peux pas bouger. Donc effectivement dans le langage courant, un immeuble c'est plus un bâtiment, mais en termes juridiques c'est bon. Voilà. Ce sont mes vieux restes de droit, c'était il y a longtemps. En tout cas c'est une bonne question. Parce que je fais mon malin mais je n'étais pas certain d'avoir bon. D'autres questions aussi pointues ? Alors tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc cette délibération constatant la désaffectation de la parcelle cadastrée AX n°9 partie du domaine public vers le domaine privé communal est adoptée à l'unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – Gestion du domaine communal – cession de la parcelle cadastrée section AX n°9 partie (surface de 25 850 m²) à la communauté d'agglomération du Douaisis

M. le MAIRE : Nous pouvons donc aborder la deuxième délibération sur ce même sujet, nous sommes page 31 cette fois ci et dont la délibération propose en son article 1^{er} de décider d'aliéner la parcelle cadastrée section AX n°9 partie pour une surface d'environ 25 850m². L'article 2 précise que la parcelle cadastrée section AX n°9 fera l'objet d'un bornage à la charge du vendeur c'est-à-dire nous et que la parcelle cadastrée AX n°9 dont elle est issue fera l'objet d'une division cadastrale. L'article 3 vous propose de décider la cession de cet immeuble à la Communauté d'agglomération du Douaisis. L'article 4 vous propose de fixer le montant total de la cession net vendeur à 1 344 200 euros HT, hors frais de notaire, soit le prix dont nous avons toujours discuté 52 euros HT le m² depuis le mois de juillet. On rappelle que le paiement se fera lors de la signature de l'acte authentique c'est important puisqu'en juillet avec le promoteur nous étions partis sur une promesse donc on avait deux ans, à la fois le promoteur et nous pour réaliser la promesse. Là le paiement se fait à la signature de l'acte authentique donc c'est encore plus intéressant. On précise dans l'article 5 que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. Au niveau de l'article 6 on vous propose de charger Maître ALLARD de la présente cession. A chaque fois on va rechercher quels sont les notaires mais parfois ce sont de vieux projets enfin de vieux actes, donc apparemment ça serait l'étude de Maître ALLARD qui aurait travaillé dessus à l'époque. Donc on vous propose de charger Maître ALLARD de la présente cession et des formalités administratives y afférent. L'article 7 vous propose de m'autoriser moi ou mon représentant à signer la promesse de vente ainsi que la réitération de la vente et à accomplir toutes les formalités y afférent. Et enfin, l'article 8 vous rappelle que les recettes en résultant seront imputées au chapitre 024 de la Commune. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Oui Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Oui simplement pour compléter l'information auprès de tout le monde, y aurait-il un différentiel de recette si on avait maîtrisé comme la première décision du mois de juillet, si on avait vendu nous-même et donc est ce que l'on aura un différentiel de recettes ou pas ?

M. le MAIRE : Là, en fait.

Mme BRIDOUX : Pour après.

M. le MAIRE : Oui, oui d'accord. Parce que là en fait, l'estimation c'est 700 000 euros on vend 1,4 million sachant que je vous dis, le premier prix le premier promoteur m'avait proposé un prix un 150 000 euros qui était apparemment assez bien vu de la Commune à son époque puisqu'il fallait aider la promotion. Donc moi je lui avais dit que l'on n'avait certes pas les moyens mais qu'on n'allait pas brader les bijoux de famille et que j'avais bien compris tout l'intérêt stratégique de cette parcelle donc. C'est pour ça que l'on est passé de 150 000 à 1 372 000 de mémoire et ensuite la CAD qui s'est portée acquéreur, elle souhaite acheter l'ensemble. Le promoteur était plus intéressé par ce qui était en façade et la partie arrière est un peu moins facile à valoriser. Donc ça, aujourd'hui donc on fait une belle opération avec cette vente. Ensuite sur le reste, ça dépendra si c'est une ZAC ou pas. Voilà.

Mme BRIDOUX : Et quid de la Place du Cirque ?

M. le MAIRE : Ca on va travailler, de toute façon ce projet là, on avait normalement une réunion avec la CAD cette semaine mais qui a été annulée. De toute façon ça ne va pas forcément sortir de terre tout de suite et après nous on va regarder évidemment pour. On avait vu en amont les représentants du cirque pour qu'ils n'apprennent pas ça comme ça. Comme

on le fait, il y a des délibérations concernant le cirque évidemment, on va tout faire pour les accompagner. Mais aujourd'hui on ne maîtrise pas le calendrier de réalisation de ce projet. Donc est ce que l'année prochaine déjà il sera commencé ou pas, ça me semble compliqué. Mais on avait une réunion puisque au-delà de vendre, le Maire de Sin-le-Noble est associé à la démarche du Président qui ne fait rien à Sin-le-Noble sans en discuter avec le Maire, mais les promoteurs avaient pris un peu de retard sur leur projet donc la réunion est reportée au mois de mars, fin mars ou début avril. On verra si c'est commencé ou pas. Mais le temps que l'on vende, que ça... En tout cas on continuera d'accompagner, d'essayer de trouver une solution pour le Cirque éducatif. D'autres questions ou d'autres remarques ? Donc je vous propose d'adopter ce projet de délibération visant en la cession de la parcelle cadastrée AX n°9 partie de 25 850 m² à la Communauté d'agglomération du Douaisis. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

Donc nous passons à la délégation des affaires générales dont je suis également le rapporteur.

II/ AFFAIRES GENERALES

5 – Délégation générale du Conseil municipal au Maire modification du seuil de délégation en matière de marchés publics

M. le MAIRE : Nous sommes page 47 où la note de synthèse vous rappelle que le Conseil municipal a la faculté conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, d'octroyer des délégations de pouvoir au Maire. Donc lors de sa séance du 29 avril 2014 le Conseil municipal a délégué la totalité de son pouvoir en matière de marchés publics et d'accords-cadres et la seule obligation incombant au Maire étant celle du Code général des collectivités territoriales qui en son article L2122-23 dispose qu'il incombe au Maire d'en rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal. Ce même Conseil municipal lors de sa séance du 10 juillet 2015 a décidé de fixer le seuil au-delà duquel la compétence de décider à propos des marchés et accords cadre, dévolu au maire par le biais de la délégation générale, relevait du Conseil municipal. Ce seuil avait alors été fixé à 207 000 euros HT. Ce seuil de 207 000 euros constitue la démarcation pour les marchés publics de fourniture courante et de service entre la procédure adaptée et la procédure formalisée. Cette limite permettait une réelle discussion au Conseil municipal sur les projets conséquents. Or les seuils applicables en matière de marchés publics sont révisés tous les deux ans par le pouvoir réglementaire après la parution de textes communautaires. Pour garantir une continuité dans la gestion des procédures de marché public au sein de la collectivité, il vous est proposé de conserver la mise en place d'un seuil mais de ne plus faire référence à un montant. Il vous est proposé de déterminer le seuil par rapport au montant opérant une démarcation entre les procédures formalisées et les procédures adaptées considération faite de ces évolutions. Voilà en fait on avait mis 207 000 euros puisque c'est la ligne de démarcation mais que ça change tous les deux ans. Alors tous les deux ans on devrait prendre une délibération, ce n'est plus 207 000 mais 209 000 ou 210 000 donc là au moins on dit qu'on prend une délibération en disant que le seuil c'est le seuil réglementaire entre les procédures adaptées et les procédures formalisées. Donc on note pour le procès-verbal l'arrivée d'Elise Salpetra qui rentre de Paris. Y a-t-il des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ? Madame Bridoux ?

Mme BRIDOUX : Oui Monsieur le Maire. Vous nous proposez de changer les seuils, plus exactement de ne pas fixer le seuil en Conseil municipal et d'utiliser les maximums autorisés. Votre souci de transparence que vous affichez toujours ç a me fait un peu bizarre parce que la délibération qui donne un nouveau seuil ça dure 5 minutes. Donc si tous les deux ans vous nous annoncez un nouveau seuil, ce n'est pas ça qui va alourdir les procédures de Conseil municipal. Et puis moi je me dis, je ne sais pas de quoi demain sera fait, donc les augmentations de seuil pourraient être très importantes. Enfin moi tout ce qui paraît être un chèque en blanc me paraît toujours un peu compliqué. J'avais la même position à la CAD. Vous pouvez demander au Président POIRET. Quand il augmentait un petit peu ses délégations, je faisais souvent un commentaire, donc je continue à faire ce commentaire, je pense qu'elle n'est pas très sage cette délibération, je sais que je serai la seule à le dire puisque j'ai regardé le compte rendu des commissions et on ne les avait pas jusqu'à aujourd'hui mais personnellement je trouvais très... Je ne souhaiterais pas voter cette délibération. Elle me gêne.

M. le MAIRE : Alors je vais essayer de vous convaincre parce que j'ai l'impression que vous êtes, c'est la saison mais hors-piste.

Mme BRIDOUX : Ah bon.

M. le MAIRE : Oui, parce qu'en fait c'est tout le contraire puisque la première délégation qui avait été votée en avril 2014 me donnait tous pouvoirs en la matière. C'est-à-dire que j'avais, le Conseil municipal avait délégué tout son pouvoir en matière de marchés publics et que j'ai souhaité dans un souci de transparence, revenir dessus. Donc là ce sont, on parle, ... ce n'est pas le seuil maximal c'est tout le contraire. C'est le seuil jusque 207 000 euros c'est la limite entre un MAPA (un marché en procédure adaptée) et une procédure formalisée. Mais avant, par la délibération du mois d'avril du 29 avril 2014, j'avais, le Conseil municipal avait délégué tout son pouvoir, toute sa compétence en termes de marchés publics au Maire. J'ai souhaité moi revenir à 207 000 euros, il faut bien un seuil et c'est le seuil pour passer. Enfin c'est le seuil qui est prévu entre un MAPA et un marché formalisé. Sachant qu'un marché formalisé ça veut donc dire une procédure plus lourde donc on est sur des projets conséquents et c'est pour cela que j'avais donc décidé de passer en Conseil municipal ces projets là. Après ceux qui sont en dessous c'est parce que sinon pour pouvoir travailler il faut attendre la validation du Conseil municipal et ça bloque la machine. Voilà. Donc ça c'est un seuil réglementaire et aujourd'hui donc ce seuil me semble-t-il avait été voté à l'unanimité de 207 000 euros et aujourd'hui c'est justement pour ne pas être embêté juridiquement donc là ce seuil est passé de 207 000 à 209 000. Le seuil ne va pas passer de 207 à 2 700 000. Et s'il passait de 207 000 à 2 700 000 euros je viendrai vous dire que c'est trop pour moi. Donc ces seuils évoluent tous les deux ans, c'est la commission européenne je crois qui les fixe et là donc c'est juste pour dire et de ne pas, alors moi ça ne me dérange pas de revenir. Mais je trouve que c'est beaucoup de travail pour pas grand-chose de venir dire ça ne sera plus 207 000 ça va être 209 000. Moi ça me pose aucun souci mais en tout cas tout ce qui est au-delà de 207 000 euros est du ressort du Conseil municipal à ma demande puisque le Conseil municipal ça avait été vite à l'époque, il y avait une délégation générale au Maire. Et en plus, une fois que c'est délégué au Maire, en plus le Maire n'a plus qu'à en rendre compte. Il n'y a plus de discussion. Donc c'est pour ça que j'avais souhaité m'abstenir. Après le but aussi c'est de ne pas attendre quand on est par exemple l'été, il n'y a pas de Conseil municipal pendant 2 mois et demi donc c'est de ne pas rester 2 mois et demi sans un renouvellement de marché sans un marché. Mais enfin, ça ne change rien par rapport au pouvoir qui avait été délégué par le Conseil municipal puisque c'était 207 000 euros et là donc ça passe à 209 000 euros.

Mme BRIDOUX : Si ça ne change rien, pourquoi changer les choses ? C'est-à-dire 207 000 vous passez à 209 000 soit, tout le monde acceptera parce qu'au niveau des travaux c'est bien 5 millions le seuil ?

Mme BRIDOUX : C'est quand même des sommes assez impressionnantes. Je sais que ça s'est fait, mais.

M. le MAIRE : Ben non... mais je pense vraiment qu'il y a, je vais essayer de bien expliquer parce que je pense que vous mélangez un peu, à 5 millions ce n'est pas le Maire qui décide. A 207 100 euros c'est le Conseil municipal qui décide.

Mme BRIDOUX : Et donc, rendre compte au Conseil municipal, je ne me souviens pas avoir eu comme on a d'ailleurs à la CAD, le rapport succinct des appels d'offres ou alors je ne les ai pas vu ou je n'ai pas fait attention.

M. le MAIRE : Je ne suis pas sûr que ça ait existé un jour en Conseil municipal. Ça existait de votre temps ?

Mme BRIDOUX : Oui mais vous savez que nous on faisait tout mal et que vous faites tout bien. Alors faites tout bien jusqu'au bout.

M. le MAIRE : Non, non, non mais. Non, mais Madame Bridoux je serai à vos côtés si je pensais que je faisais tout bien. Je travaille avec beaucoup d'humilité et la rencontre quotidienne de nos concitoyens me prouve qu'il faut avoir beaucoup d'humilité et je vous invite à avoir la même d'ailleurs puisque vous allez aller aux élections et que vous allez voir qu'il faut savoir se faire tout petit. Donc je ne fais pas tout bien, si vous le croyez j'en suis très flatté

mais je suis désolé, je vais vous décevoir Madame Bridoux, je ne fais pas tout bien loin s'en faut. Et j'aimerais faire plus et j'aimerais faire mieux.

Mme BRIDOUX : Mais comme nous, on continue à chaque réunion que nous faisons tout mal, j'accepte que nous faisons tout mal, soit.

M. le MAIRE : Non, non, mais je n'ai jamais dit que vous faisiez tout mal. Je n'ai jamais dit que vous faisiez tout mal Madame BRIDOUX.

Mme BRIDOUX : Alors vous vous faites tout bien.

M. le MAIRE : Je suis désolé si vous pensez, mais après l'auto flagellation je vous laisse la faire mais d'ailleurs j'en suis très étonné puisque c'est vous-même qui régulièrement me dites il faut regarder vers l'avenir. Donc quand je dis quelque chose, moi je dois regarder l'avenir et ne plus regarder dans le passé mais par contre vous vous...

Mme BRIDOUX : Je prends acte de ce que vous dites.

M. le MAIRE : Oui, mais ça fait plusieurs fois que je le dis, donc il va falloir l'entériner. Vincent Campisano ?

M. CAMPISANO : Donc ce point on l'a soulevé durant la commission et comme pour ne pas le voter chaque année à chaque fois, donc Monsieur le Maire j'avais demandé de nous indiquer quel était le montant de nous l'indiquer quand même à un moment donné. En disant que le montant cette année était de, ce seuil, c'est ça que j'avais dit.

M. le MAIRE : Je vous dis, c'est juste, ce que je ne comprends pas c'est que ça n'avait pas fait débat lorsque j'avais délégué totale et que là je pouvais signer à 5 millions, 10 millions, 15 millions que j'ai souhaité sans, avec beaucoup de modestie justement pour rendre compte en transparence, et j'ai demandé, donc il faut bien fixer une limite donc on a choisi à un moment donné de prendre ce qui est fixé comme la démarcation par la loi entre les marchés de procédures adaptées et les procédures formalisées pour les fournitures courantes et de services. Voilà, mais ça veut dire donc, c'est purement formel de se dire qu'aujourd'hui on a une délibération qui dit que c'est 207 or du jour au lendemain on ne sait pas quand les seuils sont révisés ça passe à 209 voilà donc on se dit là. Voilà je ne vois pas où ça pose souci objectivement mais. Il doit y avoir un truc que je n'ai pas vu. Monsieur Wosinski ?

M. WOSINSKI : Je disais, si vous n'aviez pas vu le truc je ne l'ai pas vu non plus parce-que ça me semble très logique votre explication. Désolé. Votre explication mettre un chiffre en un seuil là vous demandez nullement un chèque en blanc. Je pense que vous n'êtes pas le seul à ne pas avoir compris. Je n'ai rien compris non plus dans ce cas-là.

M. le MAIRE : Et sachant que pour bien préciser à Madame Bridoux ce seuil est applicable à tous les marchés. Et on a nous pris justement le seuil qui était le plus bas. Puisque c'est celui des marchés de fournitures courantes et de service. Voilà. Y a t-il d'autres questions ? D'autres remarques ? Après moi je suis prêt à retirer la délibération pour en reparler en commission si vous voulez. C'est Daniel Poulain qui en fait partie de celle-là ?

M. WOSINSKI : Et quel était l'avis de Daniel Poulain ?

M. le MAIRE : Je pense qu'il était absent. Je pense qu'il était absent et je pense qu'il n'est jamais venu à aucune commission n°1.

M. CAMPISANO : Nous étions d'accord sur ce point dans lequel, au Conseil municipal aura la notification, l'information concernant ce seuil.

M. le MAIRE : Ah oui, oui. Bon on met au vote ? Donc y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc adopté à l'unanimité moins l'abstention de Madame BRIDOUX.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE.

M. le MAIRE : J'essayerai de la convaincre, de lui apporter une explication parce que comme je ne fais pas tout bien je mets même en doute mes qualités de pédagogue. Je vais travailler ma

présentation, ma pédagogie. Alors nous passons à la délégation de la vie scolaire dont le rapporteur est Johanne MASCLET.

III/ VIE SCOLAIRE

6 – Subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires 2017 – participation aux frais de transports – sorties scolaires

Mme MASCLET : Alors comme vous le savez, la Commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire, et plus particulièrement le fonctionnement et l'entretien des écoles. Alors au-delà de ces différentes missions, la municipalité peut aussi si elle le souhaite, s'impliquer au niveau éducatif. La délibération qui nous est proposée ici est une délibération qui se situe d'avantage sur ce champ. Il s'agit de voter des subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires pour 2017. Ces subventions aux coopératives scolaires sont des subventions de fonctionnement destinées à financer les coûts de transports des voyages de fin d'année ou de sorties scolaires prévues dans le courant de l'année dans un rayon de plus de 25km de la Commune. Je précise donc que le budget primitif 2017 prévoit un montant global de subvention au bénéfice des associations parmi lesquelles figurent les subventions de fonctionnement aux coopératives scolaires. Au regard de ce qui a été pratiqué antérieurement il est décidé de réviser les modalités d'attribution de ces subventions afin d'atteindre le but recherché par l'octroi de celles-ci. Donc, désormais, il est proposé, au début de chaque année scolaire que le nombre d'élève en fait, permette d'ouvrir un bon à subvention maximum calculé sur la base cumulative de 42 euros par classe présente dans l'école et de 2 euros par élève pour un voyage hors de la Commune de Sin-le-Noble dans un rayon donc de plus de 25 km de la Commune. Cette subvention ne sera toutefois versée qu'aux écoles qui proposent et justifient d'une sortie de fin d'année scolaire à hauteur de la somme prévue. J'ajoute aussi, qu'après discussion lors de la commission n°2, nous proposons également que compte-tenu du contexte lié à la sécurité et à l'impossibilité éventuelle de réaliser une sortie de fin d'année, ou un voyage, il est proposé que les spectacles de fin d'année soient également éligibles à cette subvention. Voilà, je vous remercie.

M. le MAIRE : Merci Johanne. Voilà donc un projet de délibération qui est assez classique mais effectivement au regard de la systématisation de la subvention et de l'utilisation qui en est faite parfois, en dehors de la finalité de celle-ci, les modalités de dévolution de la subvention ont été sensiblement révisées et également pour prendre en compte le contexte sécuritaire et donc d'intégrer, suite au débat de la commission n°2 un projet d'amendement visant à ajouter les spectacles de fin d'année au cas où il n'est pas possible de réaliser une sortie scolaire de fin d'année. Donc la délibération, nous sommes page 55. Donc elle vous propose en son article

1^{er} d'abroger toute délibération antérieure fixant un barème de référence qui permettait le calcul du montant de la subvention de fonctionnement aux coopératives scolaires, en son article 2 de décider que chaque année scolaire, les écoles sinoises ouvrent droit à un bon à subvention pour la participation aux frais de transports dans le cadre des sorties scolaires de fin d'année et dans un rayon de 25 km en dehors de la Commune ainsi que des spectacles de fin d'année. L'article 3 vous propose de décider que ce bon à subvention correspond à un montant maximum de subvention qui est calculé sur la base de 2 euros par élève et de 42 euros par classe. Et ça se matérialise donc pour 2017 comme suit dans le tableau pour un total de 6646 euros puisque nous avons 74 classes et 1769 élèves dans nos effectifs, et vous avez la répartition du nombre de classes et d'élèves inscrits dans chacune de nos écoles et donc le montant total de la subvention qui est attribué à chacun de ces écoles. L'article 4 vous propose d'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement sur production d'un justificatif au titre de l'exercice 2017 aux coopératives scolaires sinoises et donc évidemment en vue de financer les coûts de transport des voyages de fin d'année ou les sorties scolaires prévues dans le courant de l'année dans un rayon de plus de 25km ou pour les spectacles de fin d'année. Et l'article 5 vous rappelle que ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal en son article 6574 et enfin l'article 6 vous demande de bien vouloir m'autoriser à accomplir les actes y afférents. Des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ? Donc je vous propose de l'adopter. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc ce projet de délibération est adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Nous pouvons aborder la délégation des sports dont le rapporteur sera Patrick ALLARD et pour la création d'un tarif de piscine pour les écoles non sinoises.

IV/ SPORTS

7 - Tarifs piscine pour les écoles non sinoises

M. ALLARD : Bonsoir à toutes et à tous. Alors dans le cadre de l'ouverture du centre aquatique Sourcéane, l'établissement nautique communautaire, la Communauté d'agglomération du Douaisis et la Commune de Sin-le-Noble ont décidé, lors d'une réunion du 6 décembre 2016 d'uniformiser d'un commun accord les tarifs piscine applicables aux écoles primaires extérieures au territoire. Le montant proposé est de 60 euros le créneau par classe. La finalité de cette uniformisation est d'optimiser l'occupation des établissements nautiques sur les territoires de la CAD qu'ils soient communautaires ou municipaux. Le catalogue des tarifs municipaux prévoit une tarification pour l'utilisation de la piscine de Sin-le-Noble par les enfants. Toutefois les modalités de calcul de la tarification ne sont pas les mêmes que celles arrêtées lors de la réunion du 6 décembre 2016. En effet les écoles des communes extérieures à Sin-le-Noble participent actuellement à hauteur de 4 euros 10 par élève et par créneau, d'où la proposition qui vous est faite de cette nouvelle tarification de 60 euros par classe et par créneau.

M. le MAIRE : Merci Patrick. Donc délibération qui a pour but d'uniformiser le tarif des piscines pour les écoles non sinoises sur le territoire de la CAD afin de garantir une égalité entre les utilisateurs des différentes installations et cela s'inscrit, on en a déjà parlé, dans la volonté communautaire et c'est pour, dans le cadre de la subvention de 40 000 euros qui sera versée par la CAD aux villes qui ont une piscine, permettre à tous les enfants des écoles du territoire de pouvoir aller apprendre à nager et de savoir nager à l'entrée au collège. Notre tarif c'est un tarif par élève. Donc aujourd'hui il faut faire un tarif par créneau et par classe et donc ça n'est pas une modification tarifaire, c'est la création d'un tarif et c'est donc ce qu'il vous est proposé

er
d'adopter page 63. L'article 1^{er} vous propose de décider de créer un tarif pour l'utilisation de la piscine de Sin-le-Noble applicable aux écoles primaires non sinoises dont la base de calcul est le créneau par classe, de décider que le montant applicable sera de 60 euros le créneau par classe et donc on vous rappelle que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ainsi que la délibération du Conseil municipal du 29 avril 2014 qui consentait délégation générale au Maire pour accomplir au cours de son mandat divers actes d'administration toute augmentation du tarif précédemment créé sera arrêtée par décision directe du Maire et il vous en sera rendu compte au Conseil municipal suivant. L'article 4 vous précise que la recette qui en résultera sera inscrite au budget communal en son chapitre 70 et l'article 5, vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent. Avez-vous des questions ? Des remarques sur ce projet de délibération ? On en a déjà parlé, donc y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non, donc ce projet de délibération sur un tarif piscine des écoles non sinoises de 60 euros par classe et par créneau est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Nous pouvons aborder la délégation vie associative dont le rapporteur est Marie-Josée DELATTRE qui va nous présenter quelques subventions en faveur d'associations non sportives.

V/ VIE ASSOCIATIVE

8 – Subventions annuelles en faveur des associations non sportives

Mme DELATTRE : Bonjour à toutes et à tous, donc c'est bien des demandes de subventions de fonctionnement pour 4 associations. Je vais donc vous les citer. Le comité des fêtes des Epis, 2800 euros en 2016, 2800 euros en 2017. La protection civile, 500 euros en 2016, 300 euros en 2017. La FNACA 300 euros en 2016, 300 euros en 2017. Et la dernière association, le Cirque éducatif, 12 000 euros en 2016, 7914 euros en 2017. Pour un total de 15 600 euros en 2016 et 11 314 euros en 2017. Je vous remercie Monsieur le Maire.

M. le MAIRE : Merci Marie-Josée, donc un projet de délibération qui vient compléter celui que nous avons adopté lors du dernier Conseil municipal puisque vous le savez dans le cadre de la volonté municipale de doter la Commune d'outils de pilotage, nous avons adopté le budget dès le mois de décembre et dans le cadre également du soutien au tissu associatif local nous avons également adopté les subventions aux associations mais certaines n'avaient pas, compte tenu de l'avancement de la date, rendu leurs dossiers. Donc 4 demandes. Il faut également préciser deux choses, c'est que ça avait été décidé en commission d'augmenter des associations, quelques associations, notamment caritatives, ou certaines associations de quartiers avaient vu leurs subventions augmenter. Et pour le cirque éducatif, ce n'est pas une baisse de sa subvention, on le verra tout à l'heure dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel, puisque enfin on peut anticiper un tout petit peu, mais de nouvelles modalités de calcul, puisque la ville met à disposition des personnels au Cirque éducatif et nous leur facturons les personnels que nous mettons à leur disposition depuis l'année dernière dans le cadre d'une convention et nous leur octroyons une subvention en contre partie. Donc cette année, le Cirque éducatif a moins de séances au programme dans un souci de gestion de ses coûts, il préfère avoir moins de séances avec beaucoup plus de monde. Pour l'équilibre budgétaire de l'association c'est mieux. Donc du coup ils ont moins de personnel à disposition donc du coup ça a un coût moindre ça baisse la subvention mais ça n'est pas du tout une baisse de l'accompagnement de la Ville au Cirque éducatif. Mais ça n'est pas du tout une baisse de la subvention au cirque éducatif de la ville. Des questions ? Des remarques avant de voter cette délibération ?

M. DAMBRIN: Je ne participerai pas au vote en tant qu'ancien trésorier du comité des fêtes.

M. le MAIRE : Voilà, enfin ancien ce n'est peut-être pas nécessaire. Si tu ne l'es plus. Il y a prescription maintenant. Donc si tu ne l'es plus, donc voilà. Donc moi je pense que tu peux

voter. Alors nous sommes page 69, l'article 1^{er} vous propose d'approuver la répartition concernant les subventions de fonctionnement allouées aux 4 associations telles que vous les a présentées

Marie-Josée DELATTRE : 2800 euros pour le comité des fêtes des Epis, 300 euros pour la protection civile, 300 euros pour la FNACA et 7914 euros pour le Cirque éducatif en vous rappelant que ces dépenses sont prélevées sur les crédits du budget communal en son article 6574 et vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

La délégation suivante, la délégation de la culture. Donc que je vais vous présenter car Caroline FAIVRE a un contretemps professionnel.

VI/ CULTURE

9 – Frais de scolarité – école de musique / théâtre / espace danse – Demande d'exonération

Donc la note de synthèse page 73 relative à des frais de scolarité pour l'école de musique / théâtre / espace danse et une demande d'exonération.

M. le MAIRE : C'est un projet de délibération qui a une vocation purement administrative mais dont la compétence relève du Conseil municipal. Une élève de l'école de théâtre danse s'est inscrite avant le 30 septembre qui est la date limite des inscriptions et avant la date de reprise de ses études. Or ses études l'empêchent de suivre assidûment ses cours de danse en raison d'un planning surchargé. Et elle n'a, depuis le début de l'année scolaire, participé qu'à deux cours de danse, ce qui justifie la demande de ses parents du remboursement des frais d'inscription. Un titre de recettes a été émis après l'inscription puisque dès qu'il y a une inscription nous ne pouvons faire qu'un titre de recette pour le paiement annuel de l'adhésion. Et donc ce titre de recettes a été émis après l'inscription mais ses parents ne se sont pas acquittés du paiement. Cette demande s'analyse donc comme une demande d'exonération des frais d'inscription qui est un pouvoir discrétionnaire qui relève de la compétence du Conseil municipal. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Donc nous sommes page 75 pour la

délibération. Donc l'article 1^{er} vous propose de choisir entre l'exonération ou de ne pas exonérer. Donc nous on vous propose d'exonérer la fille du demandeur, des frais de scolarité
Conseil municipal du 13 février 2017

2016, pour l'inscription de celle-ci à l'école de musique théâtre espace danse. Et on vous précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 011 du budget communal. Et l'article 3 vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent. La commission compétente avait émis un avis favorable et nous vous avons mis en pièce jointe le courrier de demande de remboursement de la dame, mon courrier de réponse et le nouveau courrier de demande de remboursement datant du 25 janvier 2017. Oui Madame Bridoux ?

Mme BRIDOUX : Oui ça s'est toujours pratiqué.

M. le MAIRE : Oui donc vous faisiez déjà bien vous voyez ! C'est merveilleux, c'est bien, j'aime vous amener vers une vision positive des choses. Je n'aurai pas perdu ma journée. Alors je vous propose de le faire aussi bien que Madame BRIDOUX le faisait avant et d'adopter ce projet de délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc merci beaucoup de tous collectivement faire le bien.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Nous pouvons passer aux affaires sociales dont le rapporteur est Isabelle TAILLEZ. Et que je vais essayer de remplacer.

VII / AFFAIRES SOCIALES

10- Espace multi-accueil Françoise Dolto – convention place d'éveil

M. le MAIRE : Un projet de délibération qui concerne l'espace multi accueil Françoise Dolto et une convention concernant les places d'éveil, projet de délibération qui a également une vocation administrative mais qui relève de la compétence du Conseil municipal. La note de synthèse, nous sommes page 83, vous rappelle que l'accueil et le financement des places d'éveil a été acté par convention entre le Département et la Commune et cela depuis 2003. Plusieurs critères doivent être réunis pour définir le public accueilli. Tout d'abord l'enfant de moins de 6 ans dont les parents ne peuvent satisfaire pleinement ses besoins pour un développement harmonieux et ne mettant pas l'enfant en danger. Deuxième critère, des parents ayant des potentialités repérées susceptibles d'évoluer et ne mettant pas l'enfant en danger. Et enfin des parents acteurs du projet librement consenti. Donc après avoir vu les critères nous pouvons voir les objectifs. Ils sont au nombre de deux : favoriser le développement harmonieux de l'enfant de 0 à 6 ans, développer les compétences des parents envers leurs enfants. Le repérage de ces enfants présentant une prise en charge insuffisante dans la famille se fait par les services du Département. Et avant l'admission en crèche municipale, une rencontre a lieu au sein de la structure entre la puéricultrice référente de la famille, les parents et l'enfant. Le projet d'accueil et ses modalités d'organisation, notamment le nombre d'heures de présence et la période sont alors définis. La convention cadre entre le Département et la Commune définit les modalités de fonctionnement des places d'éveil au sein de l'équipement et le financement du Département s'effectue par un bon de commande qui est établi par la DTPAS. La participation départementale est basée sur le tarif horaire moyen défini par la structure soit 1 euro 48 défini sur la base de l'année précédente. Et enfin, la famille versera une participation financière qui est basée sur le tarif plancher c'est à dire défini chaque année par la CAF et qui est de 40 centimes. Alors juste pour vous donner l'ordre d'idée, en 2016 nous avons eu 537 euros de subvention départementale, ça concernait 10 enfants. En 2015 nous avons eu 687 euros et ça concernait 12 enfants, voilà. Je vous propose d'adopter

cette délibération purement administrative. Nous sommes page 85. L'article 1^{er} vous propose de renouveler le partenariat entre le Département du Nord et la commune de Sin-le-Noble dans le cadre du dispositif place d'éveil. L'article 2 vous propose de décider que la famille accueillie devra donner une participation financière basée sur le tarif plancher défini par la CAF soit 40 centimes de l'heure pour l'année 2017 et vous rappelle que ce tarif a vocation, c'est comme les seuils réglementaires pour les marchés publics à vocation à évoluer, cette fois ci Conseil municipal du 13 février 2017

non pas tous les deux ans mais chaque année. L'article 3 vous précise que le tarif horaire de la place d'éveil en lien conventionnel avec le Département du Nord en application de ce dispositif sera de 1euro 48 de l'heure pour l'année 2017 pour la participation du Département. Et là aussi il vous est rappelé que ce montant à vocation à évoluer tous les ans. Enfin on vous précise que la recette sera inscrite au budget communal en son chapitre 74 et on vous demande de m'autoriser à signer cette convention et à accomplir les actes y afférent. Tout le monde est d'accord pour adopter ce projet de délibération. Y a t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui votent contre ? Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Et donc nous avons vu les places d'éveil, et maintenant nous pouvons passer à la même philosophie au titre de la politique de la ville et le dispositif de réussite éducative. Le rapporteur est Didier CARREZ.

VIII/ POLITIQUE DE LA VILLE

11- Dispositif de réussite éducative au profit des enfants des écoles maternelles et élémentaires ainsi que ceux du collège Anatole France 2017

M. CARREZ : Oui, merci Monsieur le Maire. Le dispositif de réussite éducative on en a déjà parlé à plusieurs reprises. Je vais simplement rappeler quelques éléments à savoir que c'est le CCAS qui porte juridiquement ce dispositif. Le DRE, le dispositif de réussite éducative, est piloté par le service de la politique de la ville. Et je vous rappelle les objectifs de ce dispositif, à savoir qu'il concerne comme il était indiqué dans l'intitulé les enfants de 2 à 16 ans donc école maternelle, école élémentaire et collège. Je dis bien les enfants, à chaque fois j'insiste là-dessus puisque l'on parle d'école maternelle, d'école élémentaire et de collège on pourrait tout de suite penser à l'élève. Mais non il s'agit bien des enfants qui ont été repérés en difficultés sociales et scolaires. Et il s'agit donc pour ces enfants de construire en association avec les parents un parcours individuel qui vise à bénéficier d'actions en dehors du temps scolaire, là aussi j'insiste de soutien personnalisé en réponse au problème qui eux ont été évalués. Donc ça peut être de l'accompagnement éducatif et pédagogique, un travail sur le rythme de l'enfant, pour sa santé, concernant le sommeil, l'accueil en maternelle, un travail sur l'estime de soi afin d'améliorer le comportement de lutter contre les problèmes de décrochage scolaire là, et contre l'absentéisme. Et il s'agit aussi d'un accompagnement autour de la parentalité et un accompagnement psychologique. Car, il s'agit bien de l'enfant pris dans sa globalité et donc il s'agit d'un travail au niveau de l'enfant et de la famille. Ce dispositif fait partie du contrat de ville, il fait partie du pilier cohésion sociale du contrat de ville. Alors, avant de passer à la délibération proprement dite et aux propositions que nous allons vous faire, je souhaiterais donner quelques points d'information sur ce dispositif. Il ne s'agit nullement d'un bilan, il s'agit de faire le point puisqu'on en a déjà parlé à plusieurs reprises. Bon, vous savez que nous avons recruté, par une délibération si je ne me trompe pas, du 30 septembre 2015, de reconduire ce dispositif et nous avons embauché une coordinatrice pour ce dispositif après cette délibération. Elle a commencé si je ne m'abuse en novembre 2015. Bon, il se fait donc, il s'agissait de Caroline Michelin, qui avait un contrat jusqu'au 31 décembre 2016. Elle a fait un travail énorme, et, elle a trouvé un emploi, un contrat à durée indéterminée près de chez elle, ce qui fait qu'elle a quitté le poste mais, vous verrez on va vous le proposer, le recrutement d'un coordinateur afin que ce dispositif puisse continuer. Alors quelques informations. Au 31 décembre, si on compte le nombre d'enfants qui ont été concernés par ce dispositif, on arrive à 62 enfants. 62 enfants alors, il y en a 8 où ça a été très rapide, puisqu'immédiatement on a pu trouver des solutions qui relèvent du droit commun, que ce soit en travaillant avec le CCAS, que ce soit en travaillant avec « lutter ici » à Guesnain -Pour 54, alors je rappelle aussi parce ça peut paraître peu et en même temps c'est énorme ce chiffre- je rappelle que le contrat de ville fait partie de la politique de la ville et qu'il n'y a que certains secteurs qui sont concernés à savoir, pour notre Commune, le Bivouac et les Epis, et encore pas l'ensemble des Epis. Vous voyez il y a eu une certaine tolérance l'année dernière pour que l'on puisse travailler avec des secteurs qui avaient été auparavant en géographie prioritaire comme la Montée par exemple. Je crains fort que cette année il n'y ait plus cette tolérance. Donc je reviens aux 54 enfants qui ont été suivis, alors soit un suivi individuel soit un suivi collectif.

Parmi ces enfants, 24 ont adhéré au « pass sport », à savoir la découverte d'un sport pendant une certaine durée pour voir si ça pouvait plaire et ensuite continuer sachant que l'aspect financier est pris en charge par la ville. Et ça fera partie de la délibération tout à l'heure. Et

donc, 30 qui ont également un suivi collectif. Je vous en parlerai je préciserai ce qu'il en est après. Nous avons l'ensemble des familles impactées par ce dispositif, 39 par le suivi de leur(s) enfant(s), alors 39 vous voyez par rapport aux 54 c'est parce qu'il y a des frères et sœurs qui sont pris en charge, donc il y a moins de familles que d'enfants. Et 19 parents qui ont pu suivre, participer au café des parents. Là aussi je vous donnerai quelques exemples, et Johanne pourra compléter car elle a assisté à davantage de cafés des parents que moi. Ces 54 enfants, comment ont-ils été repérés ? On disait bien qu'il y avait besoin d'un repérage par rapport au(x) comportement(s), aux difficultés sociales et scolaires. Alors, 80% des enfants ont été repérés dans leurs écoles. Et 20% d'une autre façon, à savoir quelquefois des familles qui s'adressent directement à la coordinatrice du dispositif, en disant, bon voilà il me semble que mon fils a des problèmes de telle ou telle nature, serait-il possible de voir ? Et mettre en place pour lui un suivi par des activités ? Donc ça peut être les familles, ou d'autres partenaires, comme la bouée des jeunes qui nous a également fait quelques signalements. Alors les écoles qui ont signalés ces enfants, vous vous doutez bien qu'ils sont dans les secteurs en géographie prioritaire à savoir l'école Molière, avec le Bivouac donc qui nous en a signalé 19. Le groupe scolaire Paulette Deblock 14, le collège Anatole France aussi puisque c'est jusque 16 ans, nous avons des collégiens aussi, qui nous en a signalé 11. Et donc directement par les familles ou autres partenaires 10. Si on regarde un peu les problématiques qui concernent ces enfants et ces familles, on a l'accès aux loisirs, le soutien scolaire, le soutien parental dans les démarches médicales, des prises de RDV quelque fois accompagner même, l'enfant et un parent pour aller à ce RDV. Vous voyez donc les difficultés qui peuvent être connues par ces familles. Alors le retard scolaire, des problèmes comportementaux en classe, le décrochage scolaire, l'absentéisme, voilà un peu les problématiques qu'on a pu voir à partir d'une discussion avec les familles, avec les enfants. Alors maintenant, je parlais d'actions collectives, de suivi collectif, voici quelques exemples. Pour 25 enfants et jeunes, ça a été l'initiation à la pratique musicale, vocale ou théâtrale. Par exemple, 8 ont fait du théâtre, 7 apprentissage de la guitare, 5 de la batterie, 1 aux cuivres, 4 du chant. Ça peut être aussi la sensibilisation à la lecture d'album ou d'autres documents, documents toujours illustrés et avec un travail là aussi avec la famille. Donc là il y a eu 13 enfants qui ont participé à cet atelier. C'est aussi la remotivation de la jeunesse pour essayer d'éviter ou plutôt de rattraper ce décrochage scolaire on en a eu 2, vous vous en doutez ces 2 là, ce sont des collégiens. Puisque le décrochage scolaire c'est surtout au niveau du collège qu'on le connaît. Une aide aux familles, donc là aussi je parlais d'activités autour du livre, de l'album, donc il y a 13 familles qui ont participé. Et le café des parents, qui a connu un grand succès, puisqu'il y a eu 58 parents qui ont participé. Je vais vous donner quelques exemples des thèmes qui sont évoqués lors des cafés des parents, le premier café des parents dans une école ou dans une salle qui accueille les enfants venant de cette école, consiste pour les parents à faire un déballage en quelques sortes des problèmes qu'ils peuvent rencontrer et des thèmes qu'ils souhaiteraient voir traiter, ces thèmes que je vais vous indiquer : il y a eu l'intervention d'une diététicienne à propos de l'équilibre alimentaire, une infirmière du centre hospitalier à propos des jeux vidéo et des conséquences que peut avoir justement une utilisation très fréquente de ces jeux vidéo. J'ai noté également une thérapeute familiale qui est venue discuter, ce n'est pas un exposé, c'est un échange sur les limites à poser aux enfants. Oui c'est vraiment l'école de la parentalité. Sur le harcèlement scolaire, bon on en a beaucoup parlé au niveau national, une campagne a été menée, ça a été pris en compte. Sur les rivalités frère sœur. Et ça je crois que je l'avais déjà donné comme exemple, mais un thème difficile à aborder, une thérapeute familiale qui est venue échanger sur le thème du deuil, de la mort avec un enfant. Vous voyez des thèmes extrêmement difficiles quelques fois mais qui correspondent aux besoins et aux souhaits des parents. Et puis ce qui est mis en place aussi c'est ce que l'on appelle des équipes pluri disciplinaires de soutien, c'est-à-dire que l'on réunit l'ensemble des partenaires pour évoquer chaque cas qui est suivi. Alors là malheureusement Caroline n'a pas pu en faire suffisamment et c'est pour ça que dans la délibération, je crois que l'on a une solution qui permettrait d'en faire davantage. Voilà les quelques éléments que je voulais vous donner, pour mieux voir ce que c'est le dispositif de réussite éducative.

Mme MASCLÉ : Peut-être préciser, juste. Merci en tout cas Didier pour cet exposé exhaustif. Peut-être préciser qu'il y a aussi un véritable partenariat avec l'éducation nationale et aujourd'hui le référent fait partie aussi de certaines équipes éducatives organisées par l'éducation nationale. On a réussi à créer ce lien, il y a une dynamique qui s'est, enfin voilà, faite autour de ce dispositif.

M. le MAIRE : Voilà avant d'aborder la délibération pour le DRE 2017, si vous avez des questions, des remarques sur la présentation ? Comme l'ordre du jour est plus léger même si

ça a été présenté en commission 3, la commission compétente mais bon c'était bien au Conseil municipal pour l'ensemble des élus. Avant de continuer ce dispositif, on veut vous demander, même d'accroître la voilure en la matière si on est suivi car c'est un dispositif qui fait partie de la politique de la ville c'est toujours compliqué en ce moment d'avoir des informations sur les financements. En tout cas on va aller les solliciter pour accroître le rythme sur ce dispositif donc qui effectivement s'il n'y a qu'un enfant qui sort gagnant on aura déjà bien gagné. Vous voyez, je pense que c'est entre les actions individuelles et collectifs c'est 120 enfants qui sont suivis. C'est les chiffres que j'avais vu donc ce n'est pas cela. Il y en a qui sont comptés deux fois par rapport aux actions collectives et aux actions individuelles. C'est 54 enfants ok. Oui Jean Michel CHOTIN ? Ton micro Jean Michel.

M. CHOTIN : On a parlé de deux quartiers seulement, les autres ??

M. le MAIRE : Malheureusement comme c'est au titre du financement de la politique de la ville, du contrat de ville il faut être en géographie prioritaire, on en avait parlé ici il y a deux ans avec le nouveau mode de calcul, officiellement l'Etat ne veut pas réduire la voilure, l'Etat voulait concentrer un maximum de moyen sur un minimum de personnes mais en grande difficulté. Donc quasi toute la ville était en géographie prioritaire sauf deux quartiers. Aujourd'hui on est passé de toute la ville aux Epis, et encore ce sont les Epis collectif, et le quartier du Bivouac. Pour être en géographie prioritaire il y a des règles de revenu médian, très très très faible et ensuite en densité, mais au-delà de la densité c'est aussi de nombre. Il y a des endroits où on a la densité mais il faut atteindre un certain nombre. Sur 100m² ils font un quadrillage, parfois on a le critère du revenu atteint mais on n'a pas le nombre de personnes dans le quartier, car parfois il y a une poche de « pauvres » et comme il faut une continuité, il y a 200 m où le revenu est un peu supérieur on perd ce critère. Donc on n'a plus que les Epis collectif et une partie du Bivouac. Le Bivouac y est car on est dans le cadre avec Waziers et Douai, c'est un quartier prioritaire mais intercommunal, entre La Clochette et j'ai oublié, Notre-Dame. Mais nous on avait même pas grand-chose. Donc on arrive à aller sur ces écoles qui sont en géographie prioritaire mais on nous laisse entendre aujourd'hui, car j'ai vu les chiffres, le pourcentage dans ces écoles tout le monde ne vient pas des géographies prioritaires mais à terme, c'est un grand débat que l'on a entre Maires, car on nous demande de faire de la ségrégation, c'est à dire à terme, il va falloir regarder si le gamin vient ou pas de la géographie prioritaire donc dans la même classe des enfants que l'on pourra prendre et d'autre non car il faut 100% d'élèves en géographie prioritaire. Ça va devenir très compliqué, on voit qu'il y a une tendance de l'état à réduire la voilure, la participation de l'Etat va baisser. Aujourd'hui sur le territoire je pense qu'il y a Sin-le-Noble, Aubry et Waziers qui ont un DRE et il y a une volonté de la ville de Douai de vouloir un DRE. Or on nous avait promis un temps que ça serait... En fait on a décidé de mettre toute l'enveloppe de la géographie prioritaire sur le DRE et d'éviter le saupoudrage, si on peut sauver un enfant de 12-13 ou 7 ans, ou l'entrée en maternelle qui est difficile et qu'on arrive à donner le coup de pouce... Donc on a décidé, nous, de mettre tout le paquet sur le DRE et de ne pas aller chercher d'autres dossiers politique de la ville. Mais si l'enveloppe du DRE est à géométrie constante on va avoir du mal à faire entrer Douai dedans. Il y a des négociations, ça dépendra de la CAD. Mais la politique de la ville c'est très compliqué, ça change tous les ans. On a les décisions qui tombent en fin d'année, pour les projets qui auraient dû se dérouler dans l'année. C'est complexe mais on affiche notre volonté d'y aller. Mais c'est une question que l'on se pose, pourquoi on ne peut pas le faire sur tout le territoire de Sin-le-Noble, aujourd'hui ici on arrive à le faire dans les écoles des quartiers en zone géographique prioritaire et demain on va nous demander de le faire sur des élèves issus de la géographie prioritaire. Un enfant qui est repéré officiellement il faudra le laisser de côté pour ne s'occuper que de ceux qui sont financés par ... Il faudra uniquement regarder aux élèves répondant aux critères. C'est une question très pertinente que tu poses là Jean-Michel. Vincent Campisano ?

M. CAMPISANO : Moi de toutes les délibérations c'est celle qui m'émeut le plus, je la considère importante ... de sauver des enfants, sauver de l'avenir, de la précarité future, de chômage futur du désarroi plus tard et de sauver des enfants qui pourraient accéder au suicide on ne sait pas ... A partir de cet événement de 2005 avec la création de la politique de la ville c'est extraordinaire. Les pourcentages de financements commencent à baisser comme vous venez de dire, ils vont avoir tendance à baisser, on livre une belle loi et on s'aperçoit qu'aider trop les personnes en difficulté c'est pas bien alors que c'est ce que l'on devrait faire en priorité. Même si l'Etat venait à baisser il faudrait trouver, au niveau de la ville, pour ce qui nous concerne, pour aider à la même hauteur si jamais ... Au lieu de ... c'était – de venir en aide quand même ne pas laisser de côté les enfants mis de côté. Moi j'ai vérifié, à Denain, ils

ont un montant chiffré, l'enveloppe est de 420 000 euros pour une participation ville de 120 000 euros. Ce sont des grandes actions, la ville de Denain c'est 25 000 habitants, 10 000 de plus qu'ici. Le nombre d'enfants est plus grand mais l'enveloppe est énorme. Là, ils avaient le ... comment ça s'appelle, le coup de pouce clé qui n'existe plus ici qu'ils maintiennent là-bas encore. Tous ces thèmes de la musique, diététique, tout va dans le bon sens, quand on parle d'humain on parle d'enfants. On est tous un parent ou frère de quelqu'un ou sœur, on a tous un lien direct avec cette loi. Et cette loi on doit tout faire pour qu'elle reste, qu'elle ne soit pas abolie un jour, qu'elle soit maintenue, pas diminuée mais augmentée. On compte sur les futurs députés, s'il y en a dans cette salle, les futurs j'ai dit, de prêcher pour la paroisse des enfants pour cette loi. Merci.

M. le MAIRE : Merci Vincent, moi je ne peux que souscrire à tes propos, c'est là tout l'important, à la limite quand tout à l'heure je disais à Madame Bridoux que j'avais bien conscience de ne pas tout faire bien et pas faire assez, c'est le genre de chose auquel je pensais. Quand on est sur ces dossiers, là je me dis que les chicayas politiques, on peut se les garder. L'humain d'abord c'est bien mais il faut le mettre en pratique. Si on peut aller chercher qu'un enfant sur un mandat on pourra dire que l'on n'a pas tout perdu. Après c'est une politique globale c'est les centres sociaux, le pôle scolaire ... Ce n'est pas que du bling bling. Tout ça s'inscrit, la liste des partenaires sur ce projet est très longue, les services du Département, et même tout à l'heure on parlait des places d'éveil au niveau du multi accueil. Ça commence dès cet âge. Si on pouvait avoir toute une chaîne, accompagner les personnes fragiles parce que enfin on en connaît tous des personnes fragiles. On les voit. Ce n'est nullement un jugement de valeur. Un divorce, un deuil qui fait que les parents sont en difficultés, problèmes financiers, de logement, de travail, d'accès à la culture, c'est pour ça que c'est bien d'avoir toute la chaîne, mettre le paquet dessus. Je suis d'accord. On a pris la décision aujourd'hui de dire d'aller plus loin dans le DRE, on va aller. Comment aller plus loin avec un référent famille ? Si c'est juste de venir à un atelier, on les voit 1 heure et il y a un suivi et on les perd. Voir avec un référent famille et donc c'est le travail avec le CCAS, le centre Social, le pôle scolaire, la culture, le sport on parle de multi accueil. Donc le CCAS également pour faire référent famille, c'est un investissement, vous connaissez notre contrainte. Donc on y va une fois encore. Moi je dis humilité, modestie et de se dire qu'on va essayer d'aller plus loin mais il faut de l'argent. On a fait le choix de se dire qu'au lieu d'aller chercher des actions pour la politique de la ville, accentuer le mouvement, aller plus loin, c'est un beau... Et enfin, dans cette salle il y avait, après c'est une politique globale, le vernissage de Pedro MARCOS, qui a 103 ans, qui est à l'EHPAD et on a fait venir 2 classes de CP de Jean Jaurès et de Molière. C'est l'intergénéralité, quand on fait ce boulot, on est très humble, très modeste, on laisse aux autres les sujets qui consomment un peu d'énergie. Et ces sujets exigent d'avoir l'énergie maximale pour s'en saisir avec beaucoup d'humilité. C'est ce que l'on se dit avec Didier sur les centres sociaux, si on arrive à en chercher un on n'aura pas tout perdu mais on n'oubliera pas combien on en a laissé sur le côté. Très rapidement notre satisfaction sera ponctuelle, à cause de ceux qu'on n'aura pas réussi à aller chercher. Voilà. Madame Bridoux ?

Mme BRIDOUX : Oui, ce qui est véritablement dommage dans la nouvelle carte de politique de la ville c'est le quartier de la Sucrierie. C'est l'école de la Sucrierie qui regroupe le plus des paramètres de difficultés et ils ont connu, au début quand ça s'est mis en route, ils ont connu des choses pour le DRE mais ils ne font plus partie de la politique de la ville. Je ne sais pas si on peut, parce que là le nombre n'est pas important est-ce que l'on ne peut pas trouver quelque chose qui serait, qui ressemblerait à ça, mais qui ne serait pas financé ?

M. le MAIRE : Alors justement, ce sont des choses qui forcément me tiennent à cœur, auxquelles j'essaie de m'intéresser. Je m'étais fait la même réflexion quand j'ai vu la géographie prioritaire j'ai beaucoup travaillé sur le quartier de la Sucrierie, sachant que l'on avait un problème avec la cité du Niveau dont le revenu est un peu plus élevé mais en regardant comment on pourrait relier le quartier de la Sucrierie, mais le nombre de personnes n'est pas suffisant. Y arriver par une sorte de corridor à aller rechercher par exemple on sait qu'à la Montée il y a parfois des poches de précarités. Or à notre grande surprise le quartier de la Sucrierie était largement au-dessus du revenu médian. On a parfois des perceptions erronées ... Alors pour être tout à fait clair, c'est que dans ces zones là on a 1/3 des cités minières, 30 à 34 % d'ayants droits des mines qui sont des veuves qui sortent peu, qui n'ont pas une visibilité importante mais qui font monter le revenu médian. Mais j'avais regardé pour essayer de trouver une astuce, de faire rentrer ... Mais en fait ça a été impossible à cause du revenu médian qui était largement, je pense que c'est 10 000 par année, la Sucrierie avait un revenu supérieur à d'autres cités minières. Il faut faire attention à ce que l'on voit, ce que l'on

ressent. Pour montrer que l'on fait attention à tout, il faut éviter les lieux communs, les impressions. Mais les enfants de l'école ils viennent du quartier de la Sucrerie voire de la Cité du Niveau dont *a priori* on n'a pas d'élément qui nous remontent. Alors effectivement, c'est la plus petite école en termes de fréquentation de Sin-le-Noble, on y travaille avec le conseil de quartier, les centres sociaux. Et après Johanne me faisait remarquer que l'on est allé dans ce quartier sur les ateliers des parents. Là le but c'est de sanctuariser ce qui a bien marché et effectivement de donner un coup de collier pour aller plus loin et après en regardant, au niveau du droit commun, voire du dispositif ville, voir ce que l'on pourrait faire. Après le référent famille qui travaille au CCAS, on peut aussi, le repérage peut aussi, là on est sur du repérage éducation nationale, mais en musclant un peu l'équipe du DRE réussir à travailler en synergie avec l'ensemble des structures de la ville. Le but est de ne laisser personne, aucun quartier sur le chemin. Mais très objectivement il faut faire attention. On peut être surpris de où vient la précarité. D' où vient la difficulté. Il y en a mais ça ne se concrétise pas. On sait très bien que le quartier du Marais, tout le monde dit c'est Beverly Hills, il y a quand même de la précarité. Et ce n'est pas parce que l'on habite aux Epis, à la Sucrerie ou au Bivouac que l'on est de l'autre côté de la barrière. Il faut avoir une analyse très fine. On est sur de l'humain c'est une situation individuelle.

M. CAMPISANO : C'est dur à entendre quand même. En disant parce que le salaire médian est à 1700 euros, on l'a dit l'autre jour à la télé, c'est à dire que ce qui approche 1700 ça veut dire qu'un enfant en difficulté dans la douleur, mis de côté alors que ses parents gagnent 1700 euros, c'est difficile, ce n'est pas bien, un enfant de riche ou un enfant de pauvre, c'est un enfant.

M. le MAIRE : Là on ne parle pas sur des salaires médians, on parle des revenus médians, c'est un revenu qui est calculé, qui est très, on est à la limite du seuil de pauvreté, je n'ai plus les chiffres en tête. Les chiffres pour être éligible à la géographie prioritaire, on est très loin du salaire médian, ou du revenu médian, de mémoire c'est 10 000 euros par année.

M. CAMPISANO: Le seuil de pauvreté est passé de 980 ou 1020 euros là.

M. le MAIRE : Oui on est dans ces eaux là. Donc on est très ... Il faut être vraiment en grande difficulté, et comme c'est une moyenne, il suffit qu'il y ait une veuve de mineur, ou un mineur qui a une pension de silicose ou autre, il fait monter la moyenne. Didier ?

M. CARREZ : Oui juste pour dire, que je partage l'avis de Vincent. La meilleure preuve étant que lorsque Monsieur le Sous- Préfet nous a réuni pour parler de ce dispositif et des changements qui interviendraient, chacun s'est exprimé pour regretter justement ce découpage et comme tu le disais, un enfant en difficulté scolaire comportementale, d'un quartier, a le droit à une aide et que celui qui vit dans un autre quartier et qui a les mêmes difficultés n'y a pas le droit. Tous les élus ont trouvé cela d'une part excusez-moi les adjectifs, stupide, aberrant et injuste. Et, c'est pour ça que cette année, Johanne l'a dit, on a quand même essayé de travailler vers des quartiers qui n'étaient plus en politique de la ville comme la Sucrerie. Ne serait-ce que pour les cafés des parents, on a 23 familles de la Sucrerie, 23 familles qui ont participé aux cafés des parents. Quand on voit la population, le nombre d'élèves, c'est énorme. Ça correspond à un besoin de leur part, de demande à être aidé. Mais, autant comme je vous le disais, il y a pu avoir une tolérance l'an dernier, autant comme disait Monsieur le Maire, je crains fort que cette année ça soit plus strict et avec des contrôles plus importants que l'année dernière. A savoir que maintenant on demande exactement l'adresse des enfants, des familles, et selon que l'on se trouve d'un côté de la rue ou de l'autre et bien, il y en a un qui est exclu et l'autre non. On parlait de député, si on a des futurs députés dans la salle je crois que là-dessus il y a certainement des dispositions à changer. On parle beaucoup d'égalité des chances, là c'est une preuve, me semble-t-il supplémentaire, que cette égalité des chances, je dirais que c'est une formule. Bon voilà ce que je voulais dire mais, je comprends ta réaction Vincent. Nous tous on en a parlé en groupe on a eu la même réaction, en disant qu'un gamin en difficulté c'est un gamin, peu importe où il habite. Il y a beaucoup à faire dans cette lutte contre les injustices.

M. le MAIRE : Pour préciser le propos, sur les 54 enfants en suivis individuels c'était 39 familles car il y avait des fratries, mais 12 familles étaient placées en géographie prioritaire. Donc cette année on était 12/39 on était moins du tiers des familles que l'on a suivi qui était en géographie prioritaire. Mais l'année prochaine on ne pourra plus faire les idiots et faire

semblant que l'on n'a pas compris. On va nous demander du 100%. Si la limite c'est au numéro 312 et bien l'enfant au 314 ne pourra pas être suivi. Véronique ?

Mme LEGRAND : Sauf que Monsieur le Maire, la Ville participe à hauteur de 32 193 euros, est-ce qu'il n'y a pas moyen d'expliquer sur les 32 193 euros en fait la ville a aussi son droit d'utiliser ce dispositif pour pouvoir répondre aux demandes des familles plus largement que sur les territoires prioritaires et extra prioritaires, en fait quand on voit que 2 familles voisines, il y a une famille qui peut avoir un aide et l'autre non, il y a quand même ... Il doit y avoir une possibilité de se faire entendre ?

M. le MAIRE : Je vous invite à venir avec moi en réunion. Votre persuasion féminine sera plus efficace que la mienne car je n'y arrive pas. Les autres n'y arrivent pas non plus. Donc je pense qu'ils sont plus forts que moi. Je suis encore très humble aujourd'hui. Non mais, non ce n'est pas possible car c'est une contrepartie, c'est la contrepartie d'un financement acquis sur une action. Juridiquement, on finance l'action qui est sur la géographie prioritaire puisqu'elle est financée au titre des crédits de l'Etat pour la politique de la ville qui est éligible aux quartiers prioritaires. C'est juste notre contrepartie, mais on la met sur un projet qui vise, sinon on n'a pas les financements de l'Etat, l'Etat ne financera pas. Donc effectivement il y aura des élections mais on voit bien le sens de l'histoire. On était à 90% sur ces trucs-là, ça a baissé. Là on est à 65 et l'année prochaine ça sera à 50%. On sait après que ça sera 0. Il y a de l'argent sur la table mais officiellement pour aller le chercher c'est une galère. On en discute beaucoup avec les élus, tout ça c'est géré au niveau de l'intercommunalité. Donc on en discute avec les maires de la CAD qui sont en géographie prioritaire. On va continuer à se battre, on peut se battre ensemble, je suis partant. Voilà, comme quoi c'est intéressant de présenter ce bilan de l'exercice écoulé qui nous met bien en lumière les avantages et les difficultés de ce système. Je passe la parole à Didier. Il va dévoiler ce que l'on envisage pour 2017, mais cela dépend de l'accord, derrière, de l'Etat.

M. CARREZ : Oui soyons positif, et donc, on vous propose des actions justement pour améliorer le dispositif pour ceux qui y ont droit. Et donc vous l'avez, vous pouvez suivre, il passe à l'écran, l'objectif prioritaire, donc c'est le recrutement d'un coordinateur pour ce

dispositif qui est reconduit une année, donc du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et en plus, comme le disait Monsieur le Maire tout à l'heure, le coordinateur ne peut pas tout faire. Vous vous rendez compte même si on se limite à 54 enfants, et on sait qu'il y a bien plus de besoins que ça, il y a aussi l'accompagnement des familles qu'il faut faire et là il y a besoin d'un référent famille qui justement pourra continuer les suivis, qu'ils soient individuels ou collectifs et qui pourra travailler avec les familles dans des ateliers et avec bien entendu tous les partenaires, puisqu'il y a de nombreux partenaires. L'éducation nationale est l'un des principaux partenaires. L'objectif prioritaire n°2, il s'agit de développer la prévention précoce dès la petite enfance. C'est pour ça qu'il y a des actions qui sont mises en place dès la maternelle. J'ai ici ce qui s'est fait cette année, je n'ai pas voulu vous l'indiquer dans le point que j'ai fait, mais on a par exemple, sur la lecture d'album donc ce qui vous est proposé comme action, on avait 2 élèves là de moyenne section de maternelle avec qui on a pu travailler, 4 CP, 1 de petite section. Donc vous voyez la précocité, toute façon vous le savez, s'il y a des difficultés, c'est vraiment dès le départ qu'il faut essayer de les prendre. Avec les parents, discussions ce sont des ateliers d'aide à la parentalité, les parents participent à la lecture, à la discussion à partir de ces lectures, à la découverte, essentiellement à partir de contes. Donc objectif donné aux enfants et aux parents, l'envie de lire. C'est ce qu'il faut développer dès le départ, la réussite scolaire passe pour beaucoup par l'envie de lire. Et, bien entendu, une fois qu'on a l'envie de lire, il y a la bibliothèque qui est là. On peut la fréquenter, dans le cadre des ateliers, on peut fréquenter aussi la bibliothèque. Objectif n°3, lutter contre l'échec scolaire par une remotivation de la jeunesse. Il y a quelques exemples, mettre en place des ateliers d'accompagnement destinés à soutenir, remotiver les jeunes collégiens qui sont en décrochage scolaire autour de thématiques diverses, ça peut être le travail sur l'estime de soi, l'importance de l'estime de soi, la découverte de l'entreprise aussi. Bien sûr ça se fait par des stages notamment des stages en troisième, mais si on peut accompagner des élèves pour qui ça ne dit rien, ils n'ont pas envie d'y aller, et préfèrent rester chez eux, et bien le dispositif est là aussi pour les pousser et les accompagner. L'aide méthodologique autour d'un projet personnel d'un élève, même en difficulté on peut avoir des projets mais bien souvent ces élèves en difficulté, ont besoin d'être accompagnés pour y voir plus clair dans le projet mais aussi pour le réaliser. C'est le rôle du dispositif et puis tout ça pour améliorer la réussite scolaire. L'objectif 4, on parle à nouveau de l'estime de soi, estime de soi qui peut être

développée par la pratique musicale. On a vu tous des enfants et jeunes qui apprenaient un instrument, par le chant, le théâtre ... Ça me fait penser à une chose, même si c'est pas dans le DRE mais quand on voit comme vendredi soir, le rendu par des personnes qui fréquentent l'atelier théâtre du centre social ce que ça peut donner, alors ce qui est important ce n'est pas le résultat c'est le chemin qui a été mis en place qu'ils ont suivi ... Des adultes donc là, qui sont en difficulté, qui touchent le RSA et qui n'ont aucune confiance en eux et on les voit monter sur la scène oser parler au public, l'apostropher, développer une mémoire phénoménale. Après les pièces on pense ce que l'on veut, mais cette démarche est formidable. Donc ça oui c'est porter aussi au niveau des enfants et des jeunes, et c'est par là que l'on peut développer aussi l'estime de soi. Alors l'aide personnalisée aux familles, je parlais tout à l'heure de RDV,... Quelques fois la famille n'a pas les moyens financiers pour aller de Sin-le-Noble à Douai à Lille pour consulter, et bien là, le DRE intervient financièrement pour aider les familles. Une nouvelle action qu'on propose pour 2017, c'est l'intervention d'une psychomotricienne. A partir de là d'un accompagnement d'un groupe pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, sa construction personnelle. Vous savez l'intérêt du développement psycho moteur chez l'enfant pour trouver un véritable épanouissement et pour se construire, donc là c'est une action nouvelle. Là aussi action nouvelle, un atelier périscolaire d'ouverture à la culture avec la MJC dont le thème sera ouverture des enfants, il faut attendre d'être accepté, au monde de la culture. Il s'agit de favoriser l'accès aux activités culturelles, d'encourager la créativité et de mener un projet à son terme. Là aussi c'est important d'aller jusqu'au bout. Voilà l'objectif proposé. Et là aussi action nouvelle, un atelier d'écriture, « j'écris donc je suis », en partenariat avec l'association SIN'ergie. Et donc là, c'est utiliser l'écriture, l'expression « passeur de mots et de maux » afin de se réconcilier avec l'image de soi, avec les autres. Et là aussi j'ai pu voir dans un autre cadre des enfants, des élèves écrire avec des auteurs et voir ce que ça pouvait donner, et tous ceux qui ont participé au salon « Viva les mots » avec les lectures des enfants peuvent apprécier le travail fait par des élèves en difficulté. Donc utiliser l'écriture, là aussi, dans le cadre d'un objectif de réussite. Et enfin, l'objectif prioritaire 5 c'est poursuivre le café des parents parce que mais Johanne peut en parler et donc compléter, moi j'ai vu un café des parents, j'en ai déjà parlé mais où on voit les parents qui à partir d'échanges entre eux, l'intervention d'un spécialiste se posent des questions et déjà le fait de se poser des questions c'est en grande partie trouver la réponse. Donc c'est important. Ce n'est pas pour avoir des recettes mais c'est pour s'interroger, pourquoi mon enfant a telle difficulté ? Pourquoi sur un plan comportemental ça se passe mal ? Ah tiens toi tu fais comme ça ? Le café des parents c'est important et donc on vous le propose à nouveau. Alors bien entendu tout cela a un coût, donc l'objectif prioritaire à savoir le coordinateur, on part sur un budget de 36 668 euros donc 65% la part DRE, 35% la ville, c'est à dire 12 834 euros. Le référent famille, un budget de 28 896, et une part de 10 114 pour la ville. La sensibilisation à la lecture d'albums 1500 euros – 525 pour la ville. La remotivation de la jeunesse un budget de 2030 euros – 710 euros pour la ville, et le travail sur l'estime de soi donc on a la pratique musicale/ théâtrale 11 389 euros – participation de 3 986 euros pour la ville, l'aide personnalisée aux familles 1000 euros – 350 pour la ville, l'accompagnement de groupe par une psychomotricienne 1 850 – 647 pour la ville. Atelier périscolaire 4 000 euros – 1 400 pour la ville, atelier d'écriture 2649 euros dont 927 euros pour la ville et le café des parents on part avec un budget de 2 000 euros dont 700 euros pour la ville. Ce qui fait pour le total un budget prévisionnel de 91 982 euros décomposé comme suit : 59 789 euros ce que nous demandons comme participation et donc la contrepartie dont on parlait tout à l'heure pour la ville 32 193 euros. Voilà le plus rapidement possible. Monsieur Allard n'est pas d'accord, je crois que j'ai été trop long. Voilà ce qui vous est proposé. Monsieur le Maire je vous rends la parole.

M. le MAIRE : Vincent ?

M. CAMPISANO : Quelques secondes simplement, comme nous sommes le 13 février, et que le plan va toujours du 1^{er} janvier au 31 décembre, que fait le coordinateur et le référent famille du 1^{er} janvier à ce jour ? Est-ce que les référents s'arrêtent parce que là, c'est bizarre comme situation !

M. le MAIRE : On a voté au mois de décembre la poursuite du coordinateur DRE donc il est arrivé, il travaille actuellement. Le 12 décembre on avait pris une délibération pour décider de continuer le poste de coordinateur DRE. Le référent famille lui c'est une création, on en avait pas, actuellement nous avons un coordinateur DRE qui continue de travailler.

M. CAMPISANO : Qui est payé du 1^{er} janvier à aujourd'hui quand même ?

M. le MAIRE : Bien sûr.

M. CAMPISANO : Le fait de voter après ... Le dispositif s'arrêtait au 31 décembre 2016 et je comprends la situation de chaque coordinateur, il a une famille, peut-être des enfants, il se demande à la fin de l'année quand il fait Noël et Nouvel An, que vais-je devenir ?

M. le MAIRE : Là on n'a pas eu le problème puisque la coordinatrice a eu la chance de trouver un CDI proche de son lieu d'habitation, un très beau poste. Elle a versé sa larme quand elle est partie, on n'en sort pas indemne quand on fait ce travail, avec les visages d'enfants et des familles, sachant que ces postes-là sur ces dispositifs-là on ne peut pas mettre des titulaires c'est forcément des contractuels.

M. CAMPISANO : Je voulais terminer, le Cirque éducatif, bien que ce soit une période limitée, il ne peut pas rentrer dans le dispositif ?

M. le MAIRE : Si tout à fait, ils font déjà un gros travail sur le monde du handicap avec les centres sociaux. C'est effectivement possible de faire quelque chose, c'est une bonne remarque. C'est pendant les vacances scolaires, s'il pouvait y avoir un petit atelier, on est sur une sorte de handicap, handicap social, j'ai déjà vu le travail du cirque avec des personnes handicapées qui leur apprennent des numéros. Ce que l'on dit sur le théâtre ça peut être vrai sur le cirque. C'est une bonne idée, il faudra leur en parler. Mais enfin, je sais qu'il y a des partenariats avec le centre social, AFEJI avec des associations, mais là pas sur le dispositif de réussite éducative, je ne suis pas un professionnel, mais ça me semble une excellente idée. Véronique ?

Mme LEGRAND : Mais de la même façon, que l'on n'arrive pas à se résoudre au fait que l'on soit vraiment restreint au niveau du territoire et que tous les enfants de Sin le Noble ne puissent pas avoir la même possibilité d'être accompagnés, mais est ce que l'on ne pourrait pas avoir un plan pluri annuel comme on le fait pour l'investissement ? Je sais que ça ne relève pas de votre compétence. En investissement on trouve partout des plans pluri annuels, des financements, des reports financiers, ce qui est dommage c'est dans le fonctionnement et dans l'humain sur des projets à long terme, on n'arrive pas à avoir la même chose.

M. le MAIRE : On n'arrive déjà pas à savoir à quelle sauce on va être mangé au 1^{er} janvier.. Il y a parfois des décisions comme en 2014 avec la refonte de la géographie prioritaire, les octrois de subventions en septembre et octobre. Le pire c'est que cette année on est venu nous dire, ben en fait il reste de l'argent, c'est pour ça que l'on est allé chercher 10-12 000 euros sur l'accompagnement, sur la mise en place de la commission extra-municipale de sécurité, c'est un truc qu'on est allé chercher au mois de décembre. Il faut mobiliser une ingénierie. Pour répondre à Vincent, le Cirque éducatif est margé au titre de la politique de la ville mais il y a aussi pleins d'associations qui arrêtent. On a par exemple l'école de pêche des « amis du vivier », ça change sans arrêt, SIN'ergie c'est compliqué, il y a aussi le tissu associatif qui dépose les armes face à la complexité et la remise en cause ... Je repars chez Véronique, je ne demanderai pas mieux de signer un DRE pour les 10 prochaines années, mais l'Etat ne le voit pas comme ça. Tantôt il n'y a plus d'argent puis subitement on en retrouve et moi je me souviens de la MJC ou le Sport je ne sais plus qui disait que l'on donne la moitié de la subvention qui est demandée sauf que le projet c'est 0 ou 100%, c'est pas variable qu'il y a des choses à mettre en place au début, donc il y a des effets de seuils, donc quand on nous dit cette année il y a 50% de l'enveloppe soit on n'arrête tout on ne peut pas tout faire. Le tissu associatif est en train de lâcher. Il y avait des réflexions à la CAD pour abandonner la politique de la ville. Le Sous-Préfet disait que l'on ne sort pas de la politique de la ville car on est lié par un décret ministériel, mais on peut décider de ne pas émarger. Nous on vote tout sur le DRE, on ne le fera pas sur d'autres actions ou vraiment *a minima*, la pluri annualité on ne demande que ça. Mais ça se décide à un niveau supra communal, supra intercommunal, ça se décide au niveau national. Et même si on a des PPI les financements ne sont pas acquis, on a des prévisions, de dépenses, en face on met des estimations de recettes. C'est ce que l'on a fait au PPI si on n'a plus de dotation politique de la ville il y a des projets qui vont tomber. Tous les ans on a une DPV qui remplace une DDU. Si on n'a plus de DPV, il y a des projets qui sont

inscrits ... Cette année on veut aller chercher la DPV sur l'Ecole de musique, si on n'a pas de DPV on ne fera pas l'Ecole de musique. Voilà donc effectivement on a une prévision, nous on a la pluri annualité, pour aller au PPI on passe par l'étape du plan pluri annuel de gestion, on a fait 5 budgets de 2016 à 2020 mais les financements ne sont pas acquis. Je vous propose après ces longs débats intéressants, de passer à la délibération en notant deux choses, on augmente de 65% le budget du DRE mais on augmente en prévisionnel car ça dépend de la réponse de l'Etat sur le financement du DRE. Nous sommes page 91 et 93 et donc l'article 1^{er} propose de conforter sur le territoire de Sin-le-Noble le principe du dispositif de réussite éducative pour l'année 2017, l'article 2 demande au CCAS d'être la structure juridique porteuse du dispositif et la politique de la ville comme pilotage, de valider le principe des actions décidées page 92, donc 10 actions sur 5 objectifs prioritaires, de décider d'apporter au CCAS le complément de la subvention pour la mise en place du DRE sur un décompte fait en fin d'action, apporter au CCAS les moyens techniques et personnels au CCAS et les facturer au CCAS pour pouvoir justifier les 65% de financement. Et je vous rappelle la délibération dont je vous parlais, du 12 décembre 2016, relative à l'ingénierie de la réussite éducative assurée par le coordinateur recruté à cet effet. On vous propose puisque l'on décide d'accentuer le mouvement de créer un poste de référent de famille à temps complet, sur la base d'indice 377 majoré à 347 augmenté de la prime de fin d'année mensualisée de l'indemnité de résidence et si besoin du complément familiale de traitement pour l'année 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. On vous précise que l'action fera l'objet d'un bilan provisoire d'exercice budgétaire, c'est ce que l'on a fait aujourd'hui dans le cadre du DRE de 2016 et on vous demande de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent. Tout le monde est d'accord je pense pour adopter cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le MAIRE : Nous pouvons passer à la délégation urbanisme et foncier, dont le rapporteur est Jean-Paul HOURNON mais comme vous le savez, il s'est fracturé une vertèbre donc il est immobilisé pour 3 mois. Donc je vais essayer de le remplacer en examinant le premier projet de délibération.

IX/ URBANISME, FONCIER

12 – Transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale

M. le MAIRE : Donc nous sommes page 97, et la note de synthèse vous explique que la loi pour l'accès au logement et l'urbanisme rénovée, -la loi ALUR-, systématisé le transfert de la compétence du plan local d'urbanisme le PLU auprès de l'établissement public d'opération intercommunal de chaque commune et donc pour la ville de Sin-le-Noble, la Communauté d'agglomération du Douaisis. Ce transfert de compétence est automatique dans les 3 ans qui suivent la promulgation la loi, soit le 27 mars 2017 puisque cette loi a été promulguée le 27 mars 2014. Toutefois les communes disposent d'une faculté d'opposition à ce transfert dans les 3 mois qui le précède selon les conditions de minorité de blocage qui sont requises par les dispositions du Code général des collectivités territoriales à savoir 25% des conseillers municipaux représentant au moins 20% de la population totale de l'EPCI. Il est à noter que la minorité de blocage ne bloque cependant pas définitivement le transfert automatique de la compétence PLU, sur laquelle les Conseils municipaux devront se repositionner à chaque renouvellement de président de la CAD, et des conseils municipaux. Dans le cas où la CAD n'obtient pas la compétence PLU, les communes poursuivent la révision, l'élaboration de leur PLU. Si la compétence est transférée, la CAD réalisera un PLU intercommunal en associant les communes membres mais en supportant les coûts de l'élaboration. Dans ce cas, c'est la CAD qui achèverait la procédure en cours de la révision du POS en PLU pour la ville de Sin-le-Noble. En cas de transfert de la compétence PLU, d'autres compétences seront transférées en même temps à savoir l'élaboration du règlement local de publicité, l'élaboration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, ainsi que du droit de préemption urbain même si ce dernier peut être transféré à nouveau aux communes qui le souhaiteraient. Le Maire conserve le pouvoir de délivrer les permis de construire et, la fiscalité de l'urbanisme relève toujours de la Commune. Alors ça c'est en ce qui concerne la taxe d'aménagement et la TLPE, la taxe locale sur la publicité extérieure. Donc le transfert de la compétence PLU à la CAD relève de la compétence du Conseil municipal à qui il revient donc de se prononcer. Et moi, donc, je vous

propose de se prononcer contre le transfert pour deux raisons : une structurelle, une conjoncturelle. Alors qui plaide en la faveur du refus du transfert, donc la conjoncturelle c'est que nous sommes en phase de révision du POS en PLU, et donc transférer à l'intercommunalité c'est un peu compliqué. Et une structurelle qui est de combattre le mouvement actuel de perte de compétence de la Commune qui annonce sans doute une vision politique programmée de l'échelon communal et dont on sait tous ici, les 33 élus, combien l'échelon communal est un échelon de proximité. On parlait du DRE tout à l'heure, on parlait des places d'éveil, on parle de plein de choses et donc au-delà du PLU qui ne peut être piloté qu'à Sin-le-Noble et vous savez tout le boulot qu'il y a en commission n°4, que fais Jean-Paul Hournon et les élus sur ce travail là pour projeter la ville à 10 ans, 15 ans, 20 ans. Ça ne peut être que l'échelon communal et je pense qu'il faut se mobiliser pour sauver ce pilier de la République qu'est l'échelon communal. Donc c'est ce que je vous propose, en tout cas moi je voterai contre le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des remarques, ou si on y va direct. Alors on n'y va pas direct, Madame Bridoux ?

Mme BRIDOUX : Non, non mais pour une fois je suis entièrement d'accord avec vous.

M. le MAIRE : Non ne dites pas pour une fois, ça nous arrive souvent. Allons tout le monde le sait Madame Bridoux ! (rires)

Mme BRIDOUX : J'allais vous demander, est ce que vous connaissez la position de Douai ? Comme il y a le 20% d'habitants, Douai c'est important, si ...

M. le MAIRE : Mais je me demande si vous n'êtes pas encore une fois hors-piste.

Mme BRIDOUX : Pourquoi ?

M. le MAIRE : Parce que c'est la minorité de blocage qui correspond à 20% des habitants.

Mme BRIDOUX : Bien oui ! Si Douai bloque, Aubry c'est fait, Aubry a refusé, si Douai bloque et que Sin le Noble bloque on arrive au 20% ?

M. le MAIRE : Et bien largement ! Non non c'est parce que je pensais.

Mme BRIDOUX : Arrêtez de m'agresser ! Je ne suis pas hors-piste, je ne fais pas de ski.

M. le MAIRE : Le jour où je vous agresserai vous le saurez. Mais ce n'est pas demain la veille car je suis quelqu'un de bien éduqué.

Mme BRIDOUX : Oh oui, je n'en doute pas.

Voilà. Il fait exprès de me couper, ouais, ouais, ce n'est pas bien ! En même temps vous avez raison de freiner le départ de toutes les compétences de toutes les villes, parce qu'effectivement quand elles n'auront plus de compétences, il ne restera que le service d'aides sociales, voilà. Petit à petit tout part à l'intercommunalité avec qui on peut avoir de bons rapports et toutefois si on n'avait pas la minorité de blocage au moins je suppose que vous solliciteriez d'être à nouveau délégataire des DIA.

M. le MAIRE : Mais vous savez si Sin-le-Noble vote contre, les 20% ne seront pas loin d'être acquis quand même.

Mme BRIDOUX : Oui, oui mais je pense que ça ne sera pas suffisant.

M. le MAIRE : Non, non mais il y a Aubry et j'ai vu dans la presse que Guesnain avait voté contre aussi. Donc je pense qu'Arleux avec le Président des Maires du Nord, qui est encore Maire, je pense, enfin ça m'étonnerait fort qu'ils acceptent le transfert à l'intercommunalité. Donc Douai, je sais qu'il y a un débat à Douai. Parce que Douai est peut-être l'une des seules villes qui est intéressée par une vision d'urbanisme à l'échelle du territoire du Douaisis.

Mme BRIDOUX : Donc je voterai comme vous.

M. le MAIRE : Merci, ça me fait plaisir. Y a t-il d'autres questions ? D'autres remarques ? Vincent ?

M. CAMPISANO : Moi je suis étonné que depuis 2014, on le sent venir quand même parce qu'on cherchait à faire des super métropoles, on veut abandonner la ville, moi je suis d'accord pour que les villes se réunissent entre elles pour faire des méga villes pour lutter contre cette idée de métropole. L'intercommunalité je veux bien, que l'habitant d'Auby, est ce qu'il peut savoir de ce qui se passe à la Sucrerie, de celui de Goeulzin savoir ce qu'il se passe au Marais. C'est la ville, donc c'est les gens de la ville. Maintenant que l'on veut être dans l'intercommunalité pour des grands projets je suis d'accord mais quand on commence ... Petit à petit on est en train de mettre en place cette élimination de la Commune, on ne peut pas accepter ça, tout ce qu'il faut faire c'est depuis 2014, il arrive aujourd'hui ce document pour voter. On aurait dû déjà faire des choses, voter contre, pour lutter. Tout ce qui intéresse la ville, il y a des choses que l'on doit conserver à la ville. L'état civil se fera à l'intercommunalité, les décès, les naissances à la CAD, ici on ne servira plus à rien. Alors je maintiens que les villes doivent se réunir, s'unir ensemble et faire des grandes villes.

M. le MAIRE : Alors plusieurs remarques, c'est la loi qui prévoit que le blocage c'est dans les trois mois qui précèdent la date. Donc c'est pour ça que tout le monde vote dans les trois mois, c'est la loi qui a prévu tout ça. Deuxièmement tu parles d'échelon intercommunal j'ai aussi entendu le DRE à l'échelon intercommunal, c'est aussi dans les tuyaux pour boucler avec ce que l'on disait, avoir un DRE à l'échelon intercommunal pour mutualiser, pour voilà... Et enfin, je vous l'ai dit en préambule, donc moi je suis contre ce transfert, mais insister aussi sur le fait qu'on a la chance que c'est une vision partagée à la CAD. C'est vrai que l'on n'a pas une vision hégémonique à la CAD de vouloir tout récupérer mais bon il y a des moments où on n'a pas le choix. Quand on vote ici sur l'ouverture dominicale on a ici l'unanimité au Conseil municipal et on le refait voter à la CAD. C'est la loi MACRON, ce n'est pas la loi NOTRE, on s'y perd entre les lois ALUR, MACRON, NOTRE, c'est la loi MACRON qui prévoit que les ouvertures dominicales sont du ressort de l'intercommunalité, la décision du Conseil municipal de Sin-le-Noble doit être votée à la CAD et ça on n'a pas le droit, sauf si peut être la CAD décidait de ne pas délibérer, de ne pas l'inscrire à l'ordre du jour, du coup c'est les délais, il faut qu'elle n'ait pas délibéré au 31 décembre, sauf qu'on nous demande des ouvertures pour les soldes du mois de janvier et les ponts, donc mais Effectivement il y a un grand mouvement, il faut se battre pour maintenir l'échelon municipal, pas parce que je suis Maire et vous conseillers municipaux mais parce que ce sont nos concitoyens qui en ont besoin de cet échelon de proximité.

M. CAMPISANO : On n'y comprend plus rien, parce que dans la rue, on dit non ce n'est pas nous c'est la CAD, et ils demandent comment ça se fait que vous travaillez le dimanche, ben ce n'est pas nous, c'est la CAD. Évidemment que l'on y comprend plus rien. Moi j'ai assisté à une réunion où Monsieur POIRET vantait les mérites de la super métropole entre Lens, l'Artois, euh Lens et l'Artois c'est pareil, mais comment elle s'appelle, Osartis, Arras, et celle-ci.

M. le MAIRE : Oui oui, et la CCO.

M. CAMPISANO : 500 000 habitants donc super métropole, donc ça fait des énormes finances, des grands budgets, et ce sont des personnes qui sont mises là, et ce sont des personnes qui sont hautement placées à l'Europe qui décident, hautement placées au Ministère qui décident. Et là quand je vois que l'échelon intercommunal est plus pertinent. Mais qui c'est ce cancre qui a fait une chose pareille ? Il a trouvé très pertinent, pertinent pourquoi ? Il est venu voir ici si c'était pertinent ou pas ? C'est incroyable ça. J'en termine.

M. le MAIRE : (rires) Mais après, le système je le disais tout à l'heure est très pervers parce que dans les aires métropolitaines, il y a des fonds très importants européens que l'on ne peut capter qu'à cette échelle-là. Donc du coup ceux qui ne sont pas motivés, ils se disent, on ne va pas laisser passer des millions d'euros de fonds européens, donc il y a des associations de communautés de communes, de communautés d'agglomérations qui font des aires métropolitaines. C'est ce qu'a fait la CAD. Donc il y a toujours une façon ou une autre de le faire mais en tout cas tous ces trucs-là c'est quand même des députés et des sénateurs qui le font. Aller en route. Donc tout le monde est d'accord pour ne pas transférer la compétence PLU à la CAD et de m'autoriser à accomplir les démarches y afférent ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Donc adopté à l'unanimité merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 – Demande de permis de construire PC 059 16 00027 désignation d'un membre du Conseil municipal pour statuer sur cette demande

M. le MAIRE : Nous sommes page 101. Une demande de permis de construire enregistré le 21 novembre 2016 sous le numéro PC 059 16 00027 et elle intéresse

Monsieur Jean-Paul HOURNON qui est 1^{er} adjoint délégué à l'Urbanisme et qui est actuellement le signataire pour les permis et les déclarations préalables. Alors l'article L422-7 du Code de l'urbanisme énonce que si le Maire ou le Président est intéressé à une demande de permis de construire ou une déclaration au préalable soit en son nom personnel soit comme mandataire, le Conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. Donc il convient de désigner un membre du Conseil municipal pour statuer sur ce permis de construire, lequel membre ne saurait évidemment recevoir des consignes quant à l'instruction de ce dossier. Donc il vous est proposé de désigner Jean-Pierre Stobiecki pour deux raisons : parce que d'une part il a la compétence en tant qu'ancien adjoint à l'Urbanisme et d'autre part il n'appartient pas à la majorité et qu'il ne saurait donc être suspecté de recevoir des consignes. Y a-t-il des questions des remarques sur cette délibération ? Non, donc je ne prendrais pas part au vote puisque je suis de la même famille que Jean-Paul Hournon. Donc je ne prends pas part au vote. Donc je vous propose, nous sommes page 103 de vous prononcer non pas à bulletin secret, est-ce que tout le monde est d'accord pour s'exonérer du vote à bulletin secret ? Oui. Et donc l'article 2 de désigner donc Jean-Pierre Stobiecki pour statuer sur la demande de permis de construire précité et de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération qui a reçu un avis favorable de la C4, le 8 février. Donc et bien je ne prends pas part au vote. Je peux faire voter ou pas ? Je désigne quelqu'un qui fait voter ? Allez c'est Madame Bridoux qui va nous faire voter.

Mme BRIDOUX : Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc à l'unanimité.

M. le MAIRE : Sauf Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote. Je vous remercie Madame BRIDOUX.

ADOpte A L'UNANIMITE (sauf Monsieur le MAIRE qui ne participe pas au vote)

M. CAMPISANO : Christophe, Christophe, personne n'est contre, tu as fait voter là ?

M. le MAIRE : Sur le PLU ?

M. CAMPISANO : Oui, personne n'est contre, mais on est tous contre. Toi tu dis personne n'est contre.

M. le MAIRE : Nan mais, c'était personne n'était contre la délibération qui disait que l'on refusait.

M. CAMPISANO : Oui mais personne n'est contre. Là, la délibération c'est transfert de la compétence. Aie aie, j'ai l'impression que le vote là est bizarre. Alors il faut m'expliquer parce que là j'ai l'impression d'avoir voté pour.

M. le MAIRE : Oui mais l'article dit : « On décide de ne pas transférer la compétence PLU ». Donc personne n'est contre de ne pas transférer la compétence, c'est une double négation. Qui devient une affirmation. Je parle sous le contrôle du directeur Didier Carrez. Tout le monde avait bien compris ? Il n'y a que Vincent qui est fatigué ? C'est depuis le temps qu'il a la barbe, il est ... (rires). Non, non on a bien voté tous, pour ne pas transférer la compétence PLU à la CAD. Soit rassuré !

X/ RESSOURCES HUMAINES

M. le MAIRE : Je suis le rapporteur.

14 – Convention 2017 de mise à disposition à temps non complet de personnels auprès de l'association « Cirque éducatif »

On en a parlé tout à l'heure, nous sommes page 107. Alors la note de synthèse vous explique que la convention de mise à disposition d'agent de la collectivité au profit du cirque éducatif a

été mise en place en 2016 et qu'elle permet de clarifier les relations entre la collectivité et l'association. Le cirque éducatif, vous le savez c'est une association de la loi de 1901, c'est un mouvement de culture et d'éducation populaire. Il est accueilli par la Commune de Sin-le-Noble depuis 1985 de façon temporaire chaque année afin d'y présenter son spectacle. Pour assurer le bon déroulement de ses représentations, le cirque éducatif sollicite une aide logistique de la Commune qui se caractérise par la mise à disposition de la Commune de personnel à temps non complet pendant la durée du temps d'installation. Cette mise à disposition est possible conformément à l'article 61.1 de la loi du 26 janvier 84 et elle concerne donc 3 hommes de piste, 2 poursuivants et 1 éclairagiste. Cette mise à disposition est prévue par voie de convention et la prévision en termes de dépenses de cette convention est estimée à 7 914 euros avant, on mettait des agents à disposition, ce n'était pas facturé. Là aujourd'hui on fait une convention, on facture au cirque et on donne une subvention au cirque. Voilà c'est la même chose pour le cirque, c'est la même chose pour nous mais, il y a une convention sur la mise à disposition du personnel. Je vous le disais tout à l'heure quand on a voté la subvention, donc il n'y a pas de baisse de la subvention, c'est juste que comme il y a moins de besoin de mise à disposition. Donc je vous propose d'adopter la délibération page 110.

L'article 1^{er} qui vous demande d'émettre un avis favorable à la mise à disposition de personnel communal en faveur du cirque lors de sa venue sur le territoire de la Commune de Sin-le-Noble. D'approuver la mise en œuvre d'une convention relative à la mise à disposition de 6 agents auprès du Cirque éducatif pour 3 semaines à compter de l'entrée en vigueur de la convention. Et en vous rappelant que la fonction et le temps de mise au travail des agents sont identifiés comme suit : 3 hommes de piste, 2 poursuivants et 1 éclairagiste. On vous rappelle que cette mise à disposition donne lieu à un état financier pour la valorisation du coût de mise à disposition des agents concernés et que le Cirque éducatif assurera le remboursement de la charge et rémunération du personnel mis à disposition. On vous demande de m'autoriser à réaliser les opérations correspondantes en vous rappelant que ces opérations correspondantes, sont reprises au budget communal en son chapitre 12. Et vous avez donc la commission n°1 qui a émis un avis unanime et favorable. Et on vous a mis donc page 111, 112, 113 le projet de convention de mise à disposition. Voilà, oui Madame Bridoux ?

Mme BRIDOUX : Oui juste une question, parmi le personnel mis à disposition, y a-t-il des contrats aidés ?

M. le MAIRE : Je ne sais pas.

Mme BRIDOUX : Parce que cela, je ne pense pas qu'ils ne peuvent pas être facturés.

M. le MAIRE : Oui c'est possible, il faut que je vérifie, je suis passé vendredi, j'ai vu des permanents, j'ai vu Nicolas, j'ai vu quelques Mais c'est possible qu'il y ait un ou deux CAE, mais de toute façon s'ils sont facturés, ils seront facturés déduction faite des charges. Mais je pense qu'effectivement que comme c'est un emploi aidé il ne peut pas être mis à disposition de façon rémunérée. On vérifiera, mais je pense que c'est, mais en tout cas quand je suis passé vendredi, je suis allée voir le spectacle j'ai vu des permanents, mais je ne peux pas vous dire que les 6 ce sont 6 permanents. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération ? Pas d'abstention ? Pas de voie contre ? Donc délibération adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

XI/ EAU

15 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2015 (Brebrières – Courchelettes – Dechy – Douai – Flers en Escrebieux - Sin le Noble -Waziers)

M. le MAIRE : Et enfin la délibération que vous attendez depuis le début avec une impatience non dissimulée. Freddy je te la fais ? Donc nous sommes page 117, donc c'est un projet de délibération classique qui vise à une prise d'acte que le rapport sur le prix et la qualité annuel de la qualité du service d'eau potable pour 2015 a été réalisé par la CAD et présenté en Conseil communautaire le 14 octobre 2016. Donc ce rapport, conformément aux articles D222.4-1 et suivants du CGCT a été établi. Il a pour but d'informer les usagers du service sur le fonctionnement dudit service en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers objectifs. Ce rapport a été notifié aux communes membres concernées et sera mis à disposition du public. Mais juste noter parce que j'avais malgré tout, je l'ai relu attentivement,

page 27, puisque l'on en parle souvent, au niveau de nos travaux de voiries, donc page 27 de ce rapport tout en bas, au niveau des indices linéaires de perte en réseau, on voit que sur

³
l'unité Sin-le-Noble – Dechy, nous sommes à 14,3 m³ km par jour. Alors que la moyenne sur les autres quand on regarde Courchelettes, Fressain, Aubigny, on est sur une moyenne de 3,96. Donc on en parle souvent quand on parle des voiries où je dis que c'est un cercle vicieux, comme les voiries n'ont pas été faites depuis longtemps, on n'a pas été cherché en dessous, comme en dessous les réseaux sont fuyards, il y a des fuites. On ré-ouvre nos voiries on fait des colmatages, donc on voit bien là, c'est effectivement 14,3 alors que la moyenne sur les trois autres unités c'est 3,96. Et j'avais juste noté parce que l'on en parle souvent également, page 38, sur le renouvellement des branchements, donc Sin-le-Noble vous voyez, le renouvellement de branchements plombs, je vous disais que Sin le Noble c'était 2400 branchements plombs sur les 4000 qui restent sur le territoire de la CAD. Donc en 2015, Sin-le-Noble a représenté un coût de 239 647 euros en termes de renouvellement des branchements plombs soit 46% presque la moitié des renouvellements des branchements plombs de la CAD et je pense qu'en 2016, on en a encore fait plus et on continue en 2017. Donc quand on parle sur le PPI, de l'état des réseaux de voiries mais également de tous les réseaux tout terrain, vous voyez ces quelques documents sont intéressants. Et juste pour clôturer page 39, sur les fréquences des interruptions de service non programmées, vous voyez également que Sin-le-Noble c'est 7,27% quand Dechy c'est 2,28, quand Fressain c'est 0%. Il y a Aubigny qui n'est pas très bon à 7,27%, et la première unité 3,53. Nous on est à plus du double d'interruption de service non programmée sur des casses, des fuites urgentes. Car on a un réseau qui est très vieux, et très fuyard. Voilà ce que je pouvais vous dire avant de vous proposer d'adopter la délibération. Page 119, et de prendre acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable en 2015 établi par la CAD et adopté par le Conseil communautaire lors de sa séance du 14 octobre 2016. Tout en précisant qu'il sera procédé à une mise à disposition du public dudit rapport. Tout le monde est d'accord pour adopter cette délibération de prise d'acte ? Y a t-il vote contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Donc juste une petite précision avant de vous laisser, Patrick ALLARD qui me demande de vous annoncer que les championnats de France FSGT de cross-country auront lieu le 5 mars 2017 de 10h à 16h au stade Martel et au niveau du complexe sportif Jean MERCIER. Voilà. Bonne soirée à tous.